



***Capacité des États dans la gestion des crises humanitaires liées
au terrorisme : Cas du Burkina Faso et ses moyens face aux
déplacements internes de ses populations***

MEMOIRE POUR L'OBTENTION DU
MASTER 2 EN MANAGEMENT DES ENTREPRISES ET DES ORGANISATIONS
OPTION : **MANAGEMENT DES CRISES ET ACTIONS HUMANITAIRES**

Présenté et soutenu publiquement le 29 mars 2024 par

Jean Joel NARE

Travaux dirigés par : M. Cyprien ATCHOGNON
Officier Principal de Terrain/UNHCR Burkina

Jury d'évaluation du stage :

Président : Dr Seyram SOSSOU

Membres et correcteurs : M. Moussa Bambinkèta OUEDRAOGO
M. COMPAORE Moustapha Parfait

COHORTE : Février 2022

REMERCIEMENTS/ DEDICACES

Nous remercions M. Cyprien ATCHOGNON qui a accepté nous accompagner dans ces travaux de recherches et dans la supervision de notre stage auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ;

Nous remercions tous les acteurs qui nous ont ouvert leurs portes dans le cadre de cette recherche particulièrement le Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale à travers ses services centraux et déconcentrés ; au CONASUR, une de ses structures rattachées ;

Nous remercions également le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à travers sa représentation nationale qui nous a accepté pour le stage ;

Nous remercions l'Administration et le corps enseignant de 2ie pour leur disponibilité et l'opportunité de la formation.

Nous dédions ce travail à l'ensemble de nos superviseurs pour leur disponibilité et conseils avisés dans notre carrière humanitaire. Ce sont :

- M. NDIRA Innocent ;
- Mme. DUTERTRE/Brou Rose ;
- Mme. NGATTA Clarisse ;
- M ATCHOGNON Cyprien;
- M.YAO Salia Adama;
- Mme. NJOYA Nadine.

RESUME

Il peut arriver qu'un pays soit confronté à une crise humanitaire d'origine humaine ou naturelle à laquelle il faut apporter une réponse. Cela requiert de chaque état de disposer de capacités de réponses.

En traitant d'une telle thématique nous voulons analyser les bases règlementaires et les moyens des États en général et spécifiquement le cas de l'État Burkinabè dans sa gestion des crises humanitaires liées au terrorisme.

Pour y parvenir nous sommes partis d'un cadre théorique qui nous a permis de définir les concepts et faire un bref rappel historique sur l'humanitaire. Nous avons également passé en revue les principes qui gouvernent l'action humanitaire.

Une crise humanitaire peut être définie comme une situation dans laquelle la vie des victimes est menacée si rien n'est fait. Un plan de réponse d'urgence intégral, multisectoriel et prêt à être déployé à tout moment et en tout lieu est nécessaire pour répondre à une crise humanitaire. Chaque acteur impliqué doit connaître son rôle et les moyens conséquents alloués. C'est de la manière qu'on est en mesure d'apporter une réponse à une crise humanitaire qui détermine sa capacité. Cette capacité se définit sur la base de la préparation, de la réponse de qualité, dans la gestion efficace des ressources et dans le renforcement de la résilience des victimes pour un relèvement.

Le Burkina Faso, est doté d'un dispositif de prévention, de gestion de catastrophes et crises, matérialisé par le Conseil National de Secours d'Urgence et de réhabilitation (CONASUR). Du fait de son histoire, sa mission, sa composition et ses attributions, il est l'incarnation de la résolution du pays à répondre efficacement aux crises humanitaires.

Depuis 2015, le Burkina Faso est confronté à une hydre terroriste qui engendre de nombreuses conséquences sur les populations et crée de nombreux besoins auxquels il faut satisfaire. Face à cette détresse de sa population, le gouvernement Burkinabè avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers a élaboré et met en œuvre un plan de réponse multisectorielle.

A l'issue de notre recherche, nous retiendrons que la capacité du Burkina Faso en matière de prévention des catastrophes et de gestion des crises humanitaires est avérée et observable au

niveau institutionnel et au niveau du plan de réponse humanitaire relatif au déplacement interne de la population.

Mots Clés :

1 - Terrorisme

2 - Urgence

3 - Capacité

4 - Réponse

5 - Dignité

ABSTRACT

From time to time, a country may be faced with a humanitarian crisis of human or natural origin to which a response must be found.

This requires each state to have the capacity to respond.

Our aim in dealing with this issue is to analyze the regulatory bases and resources of states in general, and specifically the case of Burkina Faso in its management of humanitarian crises linked to terrorism.

To achieve this, we started from a theoretical framework which enabled us to define the concepts and give a brief historical overview of humanitarianism.

We also reviewed the principles governing humanitarian action.

A humanitarian crisis can be defined as a situation in which the lives of victims are threatened if nothing is done.

A comprehensive, multi-sectorial emergency response plan ready to be deployed at any time and in any place is needed to respond to a humanitarian crisis.

Everyone involved must know their role and the resources allocated to them.

The capacity to respond to a humanitarian crisis is determined by the way in which it can be done.

This capacity is defined on the basis of preparedness, quality response, efficient management of resources and strengthening the resilience of victims to ensure recovery.

Burkina Faso has a disaster prevention, disaster management and crisis management system in the form of the National Council for Emergency Relief and Rehabilitation (NCERR).

By virtue of its history, mission, composition and attributions, it is the embodiment of the country's resolve to respond effectively to humanitarian crises.

Since 2015, Burkina Faso has been confronted with a terrorist hydra that has had numerous consequences for the population and created many needs that must be met.

Faced with the distress of its population, the government of Burkina Faso, with the support of its technical and financial partners, has developed and is implementing a multi-sectorial response plan.

At the end of our research, we conclude that Burkina Faso's capacity for disaster prevention and humanitarian crisis management is proven and can be observed at institutional level and in the humanitarian response plan for the internal displacement of the population.

Key words:

- 1 - Terrorism**
- 2 - Emergency**
- 3 - Capacity**
- 4 - Response**
- 5 - Dignity**

LISTE DES ABREVIATIONS

- 2IE** : Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement
- A.N** : Assemblée Nationale
- ANB** : Agence Nationale de Biosécurité
- BCP** : Bilan Commun des Pays
- BNSP** : Brigade Nationale de Sapeurs-Pompiers
- CADRI** : Initiative pour la Réduction des Risques de Catastrophes (Capacity for Disaster Réduction Initiative)
- CAH** : Cadre d'Action de Hyogo
- CEDEAO** : Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- CILSS** : Comité Permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
- CNLS** : Conseil National de Lutte contre le VIH Sida
- CNUC** : Conseil National de l'Urbanisme et de la Construction
- CODESUR** : Conseil Départemental de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
- COGES** : Conseil de Gestion
- CONAREF** : Commission Nationale pour les Réfugiés
- CONASUR** : Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
- CONEDD** : Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
- COPROSUR** : Conseil Provincial de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
- CORESUR** : Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
- CPP** : Projet de Partenariat pour la gestion durable des terres
- CRED** : Centre de Recherche sur l'Épidémiologie des Catastrophes
- DAF** : Département de l'Administration et des Finances
- DAHR** : Département de l'Assistance Humanitaire et de la Réhabilitation
- DCP** : Département de la Coopération et du Partenariat
- DEP** : Département des Études et de la Planification
- DGPC** : Direction Générale de la Protection Civile
- DPC** : Département de la Prévention des catastrophes
- ECHO** : European Community Humanitarian Office
- EPA** : Établissement Public à caractère Administratif

EPE : Établissement Public de l'Etat
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GPS : Global Positioning System
INERA : Institut National de l'Environnement et de la Recherche Appliquée
ISDR : Stratégie Internationale des Nations-Unies de Réduction des Catastrophes
MAH : Master en Management des Crises et des Actions Humanitaires
MASSN : Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MATD : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MEF : Ministère de l'Economie et des Finances
MFSNF : Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille
OCADES : Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité
OIM : Organisation Internationale de la Migration
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONB : Observatoire National de Biosécurité
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ORSEC : Organisation des Secours
PANA : Programme d'Action Nationale d'Adaptation aux changements climatiques
PANLCD : Programme d'Action Nationale de Lutte Contre la Désertification
PA-SISA : Plan d'Action du Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire
PDDEB : Plan Décennal de Développement de l'Education de Base
PICOFA : Programme d'Investissement Communautaire et de Fertilité Agricole
PNAS : Politique Nationale d'Action Sociale
PNGIM : Programme National de Gestion de l'Information sur le Milieu
PNMR : Plan National Multirisques de préparation et de réponse aux catastrophes
PNUAD : Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
POS : Plan d'Occupation des Sols
PTMR : Programme des Transports en Milieu Rural
SCADD : Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SDAU : Schéma Directeur de l'Aménagement Urbain ;
SNSA : Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire

SOMMAIRE

<i>I. Introduction</i>	4
<i>II. Hypothèse de travail et/ou Objectifs du travail</i>	6
<i>III. Méthodologie</i>	7
<i>IV. Résultats</i>	43
<i>V. Discussion et Analyses</i>	67
<i>VI. Recommandations</i>	78
<i>VII. Conclusions et Perspectives</i>	79
<i>VIII. Bibliographie</i>	80
<i>IX. Annexes</i>	83

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Indicateurs de suivi stratégique du plan.....	56
Tableau 2 : Synthèse de financement.....	58
Tableau 3 : Résultats des bénéficiaires d'assistance humanitaire de 2020.....	67
Tableau 4 : Résultats des bénéficiaires d'assistance humanitaire de 2021.....	68
Tableau 5 : Résultats des bénéficiaires d'assistance humanitaire de 2022.....	70
Tableau 6 : Résultats des bénéficiaires d'assistance humanitaire de 2023.....	71

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Organigramme du CONASUR.....	33
Figure 2 : Processus d'intervention du CONASUR en cas de catastrophe et de crise.....	37

I. INTRODUCTION

Le Burkina Faso connaît depuis 2015 une situation d'insécurité sans précédent liée au terrorisme qui a engendré une crise humanitaire dans le pays avec de nombreuses personnes déplacées internes. En tant que professionnel du domaine humanitaire avec plusieurs années d'expériences acquises nous avons décidé à travers notre étude d'apporter notre contribution dans les efforts de gestion de crise humanitaire des personnes déplacées dans ce pays au regard de ce qui devrait être fait, ce qui est fait et ce qui peut être mieux fait.

En effet lorsque survient une catastrophe naturelle, une crise dans une localité, un conflit ou une crise sécuritaire se caractérisant par une violence généralisée de droits humains, les populations civiles n'ont pas de choix que de fuir leurs localités d'origine ou de résidence habituelle vers des zones plus sécurisées pour se mettre à l'abri du danger et à la recherche d'une meilleure protection. Ce mouvement de populations peut s'effectuer d'un point à un autre du même pays ou dans un autre pays en franchissant une frontière internationale. Lorsque des personnes fuyant les atrocités dans leur propre pays ne franchissent pas une frontière internationale, celles-ci croient encore à la capacité de leur État à les protéger. Dans ce contexte, l'État est le premier acteur responsable et le principal pourvoyeur de protection de ses citoyens victimes de violations de leurs droits. Par conséquent, en vertu de ses lois fondamentales en matière de protection de sa population, de son adhésion aux différents traités internationaux dont le droit international humanitaire, il doit faire montre de sa capacité à agir et à apporter des soutiens de qualité aux personnes déplacées internes. C'est le cas particulier du Burkina Faso qui s'investit face à la situation humanitaire sans précédent, provoquée par des actions terroristes et dont les insuffisances ne manquent pas dans cette réponse.

Notre recherche propose de s'intéresser à la capacité de l'État burkinabè face à la crise humanitaire qui ne cesse de croître dans le pays avec le déplacement interne massif continu des populations qui se font toujours enregistrer dans plusieurs localités du pays depuis le déclenchement de la crise en 2015. Dans cette perspective de recherche, nous analyserons les moyens des états en général en pareille circonstance, et plus particulièrement les capacités de l'État burkinabè avec ses dispositifs institutionnels, législatifs, stratégiques, logistiques et financiers face à l'urgence humanitaire. Ainsi, la participation des différents partenaires notamment humanitaires sera examinée dans notre étude. Ceci dans le but de comprendre les

niveaux des capacités de l'État burkinabè, de connaître ses limites et cerner les insuffisances en vue de proposer des solutions d'amélioration et de renforcement des capacités.

Dans la dynamique de la réponse aux urgences humanitaires, plusieurs acteurs non étatiques qui viennent en appui aux actions de l'État se positionnent pour apporter leur contribution adaptée à la situation. Parfois, l'ampleur de leurs interventions a tendance à obstruer la visibilité de l'action gouvernementale sur le terrain. Dans ce cas de figure il est important que le leadership de l'État ne soit pas relégué au second plan et ses efforts souverains douteux et ignorés. C'est autour de cette problématique que nous mènerons notre étude pour comprendre les actions de l'État dans la réponse aux crises humanitaires de ses populations. À travers cette démarche, nous nous focaliserons sur les efforts du Burkina Faso en matière de prévention et de gestion des crises et catastrophes humanitaires et partant, ses moyens dans le contexte humanitaire actuel engendré par les faits de terrorisme.

Ainsi, pour mieux aborder notre sujet, nous avons choisi comme thème : "***Capacité des États dans la gestion des crises humanitaires liées au terrorisme : Cas du Burkina Faso et ses moyens face aux déplacements internes de ses populations***". A travers ce thème, nous avons pour ambition de mener notre recherche pour apporter des réponses ci-après à cette préoccupation :

- Comment et par quels moyens les États en général doivent-ils répondre aux besoins humanitaires des personnes déplacées internes liés au terrorisme et qu'en est-il du cas spécifique du Burkina Faso ?

En vue d'apporter une réponse au questionnement soulevé, nous avons opté pour une démarche méthodologique qui s'articulera autour des axes suivants :

Après une introduction nous déclinons les objectifs de notre travail puis la présentation des matériels et méthodes utilisés. Nous présenterons ensuite les résultats obtenus, les discuterons et les analyserons. Nous formulerons des recommandations en vue d'améliorer ce qui est fait. Une conclusion et une esquisse des perspectives cloront notre travail.

II. HYPOTHESE DE TRAVAIL ET/OU OBJECTIFS DU TRAVAIL

En vue d'apporter des réponses à nos différentes interrogations, notre recherche se fixe les objectifs suivants :

1. Objectif principal

- L'objectif principal de notre étude est d'analyser les bases réglementaires et les moyens des États en général et spécifiquement le cas de l'État burkinabé dans sa gestion des crises humanitaires liées au terrorisme.

2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique il s'agira de :

- Analyser le cadre réglementaire et les moyens stratégiques de l'État burkinabé dans la prévention et la gestion des crises et catastrophes humanitaires sur son territoire ;
- Évaluer la capacité de l'État burkinabé en matière de réponse d'urgence humanitaire et de coordination des actions humanitaires ;
- Cerner les insuffisances dans la prévention, la gestion et la coordination des actions humanitaires d'urgence de l'État burkinabé ;
- Proposer des solutions d'amélioration et de renforcement des capacités dans la réponse humanitaire d'urgence.

III. METHODOLOGIE

1^{er} PARTIE : CADRE THEORIQUE

CHAPITRE I : DEFINITIONS ET CONCEPTS

SECTION 1. CRISES EN CONTEXTE HUMANITAIRE

Dans cette partie, nous allons définir les termes « crise » en commençant d'abord par un aperçu sur « catastrophe » qui, généralement tous usités pour définir le cadre des interventions humanitaires en urgence. Mais avant tout, nous allons faire un bref examen de l'origine de l'humanitaire pour mieux comprendre ses concepts et ses besoins.

I.1.1. Aperçu sur l'humanitaire

« Urgence », « développement », « assistance », « crise », « ONG » ... Le lexique qui se rattache au monde humanitaire est riche, complexe, et cela suscite de nombreuses confusions, surtout à l'égard du public. Et pour cause, l'humanitaire est bel et bien un univers technique et exigeant, qui répond à des principes fondamentaux, non-seulement en raison des contextes d'intervention, mais aussi du fait de l'obligation de transparence et de redevabilité envers les donateurs, le public et surtout les personnes bénéficiant de cette assistance. Alors l'humanitaire, qu'est-ce que c'est concrètement ? À vrai dire c'est beaucoup de choses... Il s'agit à la fois d'un contexte, de principes, d'une multitude d'acteurs, et pour commencer, une histoire¹.

I.1.1.1. Structuration de l'humanitaire

D'après (Jean-Christophe Rufin, 1994) « dans le sillage de la Croix Rouge se créent des associations humanitaires d'inspiration religieuse, essentiellement dans le monde anglo-saxon (Save The Children 1919). Ces associations visent avant tout à venir en aide aux victimes européennes et américaines des deux guerres mondiales et des crises économiques. Mais les plus grosses ONG voient le jour au cours de la seconde guerre mondiale : International

Rescue Committee (IRC), Catholic Relief Service (CRS) Cooperative for American Remittances Everywhere (CARE) aux USA, et Oxford Committee for Famine Relief (OXFAM) en Grande Bretagne qui s'oppose dès la création au gouvernement britannique en venant en aide aux Grecs victimes de la famine provoquée par blocus imposé par les Anglais en 1942 ».

1.1.1.2. Institutionnalisation de l'humanitaire

Selon Rony Brauman, « l'humanitaire qui est « héritier de la charité chrétienne et de l'humanisme du siècle des lumières, naît dans l'idée que les armées doivent être retenues, que l'éclatement des violences de la guerre ne doit pas se faire de façon démesurée. C'est ainsi que naissent les premières conventions diplomatiques internationales qui délimitent des " oasis d'humanité " à l'intérieur d'un espace de violence. Ces conventions imposent aux belligérants l'obligation de réserver des espaces protégés, neutres, pour soigner les soldats. L'humanitaire qui voit le jour sur les champs de bataille avec pour mission initiale de soigner les blessés de guerre, prend forme en Europe, pour les européens »². "La Convention de Genève permet à tous les Etats de démontrer leur sollicitude et leur humanité en acceptant que dès lors qu'un prisonnier est blessé il devient un être humain, il n'appartient plus à cet Etat mais est restitué à l'Humanité. La distinction entre combattant et non combattant est la racine même de l'action humanitaire"³

I.1.2. Crise

Avant de définir le mot « crise » il nous semble important de dire qu'est -ce une catastrophe car ayant un lien avec la crise.

Selon le Dr Josse Évelyne et Dubois V, le mot catastrophe est formé à partir d'un mot grec « katastrophê » qui signifie « renversement » (nom lui-même dérivé du verbe « strepho », tourner). Étymologiquement, ce mot signifie donc « bouleversement » et désigne un événement malheureux qui survient brusquement.⁴

D'après le Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED), une catastrophe se définit comme une « situation ou événement qui dépasse les capacités locales de secours et

¹Voir site : <https://cdb-humanitaire.fr/quest-ce-que-lhumanitaire/>

²Rony Brauman, Les médias et l'humanitaire, CFPJ, Aubenas, 1996, p.17.

³ Ibid.

⁴Dr Josse Évelyne. Dubois V. (2009). « Interventions humanitaires en santé mentale dans les violences de masse ». Bruxelles : De Boeck.

qui nécessite donc une assistance extérieure émanant du niveau national et éventuellement international ; un événement imprévu et souvent soudain qui provoque de nombreux dégâts, des destructions et de la souffrance humaine », rapporte Abdou BALBONE dans son mémoire⁵.

Une catastrophe peut donc être à la base d'une crise.

Revenant maintenant sur le mot crise, selon le Dr Josse Évelyne et Dubois V, une crise est une situation aiguë, difficile à gérer, entraînant des conséquences importantes et durables, généralement néfastes. Elle peut résulter d'un accident ou d'une évolution normale d'une situation. La crise ne doit pas être comprise par rapport à une condition d'équilibre, à un état stable, à un système ou à des références universelles, mais doit être appréhendée comme un processus de passage. En effet, elle constitue une mutation d'un état, d'un moment ou d'un type d'organisation à un autre, par exemple, d'une situation stable ou critique à une situation catastrophique. La crise est donc un bouleversement désastreux de la situation antérieure.

I.1.3. Crise humanitaire

Pour nos deux auteurs, le, une crise humanitaire est un événement malheureux marqué par des destructions matérielles substantielles (habitations, établissements scolaires, institutions, industries et structures de soins de santé détruits, routes et ponts coupés, etc.) qui altère la géographie humaine (par exemple, cultures inondées sans destruction matérielle) et qui a des répercussions sur la vie des populations par la destruction des activités de production, des voies de communication, de la chaîne de distribution de produits, de l'énergie, de la nourriture, d'eau potable, de soins médicaux, de la circulation des biens et des personnes, des systèmes de communication et d'information, de l'éducation, de maintien de l'ordre etc. avec des conséquences durables et complexes.

Cette situation qui surprend très souvent les responsables institutionnels, menace la chaîne des différentes unités décisionnelles et réduit le laps de temps disponible pour la prise de décision. Certaines institutions nationales se retrouvent dans l'incapacité de gérer la situation ou de mieux porter secours aux populations concernées (Josse et Dubois, 2009).

⁵Abdou BALBONE (2018) « *La gestion des catastrophes et des crises humanitaires au Burkina Faso: quelle adéquation entre les missions et les ressources du secrétariat permanent du conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation ?* » Mémoire de master spécialisé en management des crises et actions humanitaires (MAH).

Quant à la législation burkinabè et selon la loi N° 12-2014/AN portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes au Burkina Faso, une crise humanitaire est la situation dans laquelle la vie d'un grand nombre de personnes est menacée et nécessitant la mise en œuvre de moyens extraordinaires, dépassant ceux de l'aide humanitaire classique, pour éviter une catastrophe ou au moins, en limiter les conséquences. Elle consiste en une manifestation soudaine et violente qui frappe directement l'Homme à travers sa santé, son alimentation, ses conditions de vie, sa situation économique ou son environnement et qui intervient dans une période de tension potentiellement conflictuelle, de situation de déséquilibre grave ou de rupture préoccupante. Sont notamment considérées comme crises humanitaires, les mouvements massifs de personnes ou groupes de personnes ayant été contraints de fuir ou de quitter leurs habitations ou lieux habituels de résidence afin d'éviter les effets des conflits armés, des situations de violence généralisée, des violations des droits de l'homme et/ou des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, qu'ils aient traversé ou non une frontière⁶.

CHAPITRE II : REVUE DE LITTÉRATURE DANS LA CAPACITÉ DE GESTION DE CRISE HUMANITAIRE

SECTION 1 : LA CAPACITE DANS L'ACTION HUMANITAIRE ET DE GESTION DE CRISE DEVOLUES A L'ETAT

La capacité dans la gestion des crises humanitaires est composée d'une panoplie de moyens et d'actions qui se combinent pour constituer une force adaptée selon la situation de crise humanitaire. Au regard de nombreux aspects qui y caractérisent, il nous sera impossible de les prendre tous en compte dans le volume très réduit du présent mémoire. C'est pourquoi, nous nous limitons à exploiter de manière rationnelle une partie des dérivés en lien avec notre sujet que nous estimons essentiels. Il s'agit des éléments abordés notamment dans :

- Les principes humanitaires conformément à la Résolution 46/182 du 19 décembre 1991 de l'Assemblée Générale des Nations Unies ;
- Le principe clé de l'action humanitaire conformément à la Résolution 58/114 du 5 février 2004 de l'Assemblée générale des Nations unies dont émanent les quatre principes fondamentaux du Mouvement de la Croix- Rouge et du Croissant-Rouge ;

⁶Abdou BALBONE (2018) « *La gestion des catastrophes et des crises humanitaires au Burkina Faso: quelle adéquation entre les missions et les ressources du secrétariat permanent du conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation ?* » Mémoire de master spécialisé en management des crises et actions humanitaires (MAH).

- La Norme humanitaire fondamentale de qualité et de recevabilité (CHS pour son sigle en anglais).

II.1.1. Notions du concept

II.1.1.1. Capacité en tant que quantité

La capacité désigne la quantité maximale d'information qu'un système cognitif, attentionnel ou mnésique peut traiter ou conserver. La limitation de la capacité mnésique concerne l'attention, la mémoire à court terme (ou mémoire de travail), et la perception. Elle repose sur la notion de chunk. La mémoire à long terme est considérée comme ayant une capacité illimitée⁷.

II.1.1.2. Capacité en tant que qualité dans le cadre humanitaire

D'après Henri Piéron, la notion de capacité dans le cadre de l'action humanitaire en tant que qualité désigne une combinaison des forces, des attributs, des ressources des individus, qui sont disponibles au sein d'une communauté, d'une société ou d'une organisation, qui peuvent être utilisées pour atteindre des objectifs convenus face aux crises humanitaires. Ainsi, selon l'auteur, dans le cadre d'une intervention humanitaire, l'objectif convenu doit être de prévenir ou de réduire les souffrances humaines. A cet effet, la capacité nécessaire pour accomplir ce travail doit être comprise en fonction des contextes et de crises spécifiques et non comme une liste standard de critères techniques. Dans le cadre des réponses humanitaires, les capacités peuvent comprendre entre autres :

- ✓ Le respect des principes humanitaires ;
- ✓ L'aptitude à se préparer et à anticiper ;
- ✓ La fourniture d'une aide humanitaire de qualité ;
- ✓ Le renforcement de la résilience des personnes touchées ;
- ✓ La gestion des ressources.

A ce sujet, le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-Moon déclare ceci : *“L'autorité morale des Nations Unies dépend de leur capacité à aider ceux qui en ont le plus besoin. Elles doivent le faire selon les normes éthiques les plus élevées et avec professionnalisme”*⁸.

Toutefois, il est tout aussi important de comprendre le contexte, d'entretenir des relations constructives avec les personnes touchées, les autres parties prenantes et d'être capable de faire le lien entre les activités humanitaires et les activités de développement entre autres.

⁷La définition de Capacité : <https://carnets2psycho.net/dico/sens-de-capacite.html>

⁸Ban Ki-Moon, Secrétaire général des Nations Unies, Council of Foreign Relations, New York, mai 2006.

II.1.2. Cadre réglementaire des principes humanitaires

Conformément à la Résolution 46/182 du 19 décembre 1991 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, l'aide humanitaire doit être fournie dans le respect des principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité. En adhérant à ces principes, la communauté humanitaire illustre son sens de la responsabilité. La Résolution 58/114 du 5 février 2004 de l'Assemblée générale des Nations unies a ajouté l'indépendance comme quatrième principe clé de l'action humanitaire. Les principes humanitaires occupent une place centrale dans l'organisation des actions humanitaires et le maintien de l'accès aux populations touchées. Ainsi, que ce soit dans le cadre d'une catastrophe naturelle, d'un conflit armé ou d'une situation d'urgence complexe, les principes humanitaires sont à observer. C'est pourquoi la promotion du respect des principes humanitaires pendant la réponse constitue une dynamique essentielle pour une coordination humanitaire forte. En effet, selon Janique Alessia Thoele, l'attachement aux principes humanitaires s'exprime également au niveau institutionnel par la grande majorité des organisations humanitaires. De plus, 481 organisations dans le monde sont signataires du Code de conduite de la Croix-Rouge/ONG applicable pendant les opérations de secours en cas de catastrophes. Les principes humanitaires sont pertinents d'un point de vue opérationnel, car une grande partie de l'action humanitaire se déroulant dans des situations de conflit et de grande instabilité. Le respect de ces principes est ce qui permet de distinguer l'action humanitaire des activités et objectifs d'autres acteurs. C'est également ce qui permet de ne pas voir l'action humanitaire comme une ingérence dans les affaires internes d'un pays. Pour que tous les acteurs sur le terrain acceptent le déroulement des activités humanitaires, il est indispensable d'expliquer clairement le contenu des principes humanitaires et de faire en sorte qu'ils soient respectés. Cela permet ainsi de gagner accès à la population touchée et de garantir la sécurité du personnel humanitaire et des bénéficiaires. Un accès durable contribue aussi au renforcement, dans les faits, des principes humanitaires. Il permet aux acteurs humanitaires de contrôler directement les distributions de biens aux populations qui souffrent, de garantir que cette aide est distribuée de manière impartiale et qu'elle parvient à ceux qui en ont le plus besoin⁹

⁹Janique Alessia Thoele, OCHA New York : thoele@un.org

II.1.3. Capacité et stratégie en matière de préparation et de planification

II.1.3.1. La stratégie en matière de préparation face à une situation humanitaire d'urgence

D'après une publication du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies, la stratégie en matière de préparation à la réponse aux urgences ERP, (de l'anglais *Emergency Response Preparedness*) a été adoptée en 2015 par IASC de l'anglais (*Comité permanent interorganisations*) en tant que stratégie de coordination commune. Son objectif est de veiller à ce que la communauté humanitaire puisse réagir rapidement et efficacement face aux crises potentielles. Elle vise à améliorer la rapidité, le volume, la prévisibilité et l'efficacité de l'aide apportée immédiatement après la survenue d'une situation d'urgence humanitaire. L'une des responsabilités fondamentales de l'ensemble des organisations humanitaires consiste à se tenir prêtes à intervenir de manière rapide, appropriée et efficace en cas d'urgence. L'ERP fournit un cadre convenu à l'échelle internationale qui permet aux équipes de pays d'analyser et de suivre les risques, de prendre des mesures afin d'améliorer le niveau de préparation et d'identifier les lacunes en matière de capacités aux niveaux régional et mondial dans le but de mobiliser un appui adéquat et adapté. Un meilleur niveau de préparation permet d'augmenter le volume et la rapidité des réponses humanitaires déployées au cours des premières semaines cruciales d'une situation d'urgence. Cela peut également favoriser une meilleure optimisation des ressources dans le domaine de l'action humanitaire en veillant à ce que les maigres ressources disponibles soient affectées aux besoins les plus urgents et bénéficient aux personnes concernées en temps voulu¹⁰.

II.1.3.2. Les aspects clés de la préparation au niveau national dévolus à l'État

- La préparation d'une intervention en cas d'urgence est le cadre approuvé par le CPIO-IASC pour les situations en matière de déplacés internes, de catastrophes naturelles et d'autres urgences de non-réfugiés. Au niveau national, à l'appui du gouvernement hôte, ces efforts de planification sont dirigés par le Coordinateur résident ou par le Coordinateur humanitaire.
- Des efforts de préparation en cas d'urgences potentielles en matière de réfugiés (les afflux) à l'appui du gouvernement hôte, d'autre part, sont toujours dirigés par le représentant du HCR, avec la participation des membres de l'équipe de pays des Nations Unies ou de l'équipe de pays humanitaires. Dans tel cas, la Trousse de préparation aux urgences des réfugiés (PPRE) fournit le cadre des mesures à prendre.

¹⁰ Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies « *Stratégie en matière de préparation à la réponse aux urgences (ERP)* » | www.unocha.org | juillet 2016

- L'ERP se concentre sur les situations dans lesquelles l'échelle d'urgences potentielles exige l'action concertée d'un nombre d'agences et d'organisations.
- L'analyse continue et en temps réel des risques, ainsi que les alertes précoces des équipes de pays humanitaires sont essentiels à la planification en cas d'urgence et déclenchent des actions associées en matière de préparation¹¹.

II.1.3.3. Le fonctionnement de l'ERP

La stratégie en matière d'ERP a été conçue de manière que la communauté humanitaire présente dans un pays donné puisse développer une compréhension commune et actualisée des risques et élaborer un plan conjoint visant à améliorer le niveau de préparation global et la capacité de réponse. Cette stratégie comporte trois axes principaux :

- 1) analyse et suivi des risques ;
- 2) mesures de préparation de base ;
- 3) mesures de préparation avancées et plan pour des situations d'urgence potentielles.

Les deux premières composantes, à savoir analyse et suivi des risques et mesures de préparation de base, sont applicables dans tous les contextes. En revanche, les mesures de préparation avancées et le plan pour des situations d'urgence potentielles s'appliquent uniquement lorsqu'un risque de niveau moyen ou élevé a été identifié. De plus amples informations au sujet des composantes de la stratégie en matière d'ERP sont disponibles.¹²

II.1.3.4. L'approche ERP en matière des déplacés internes

L'ERP s'applique principalement à la planification inter-organisations en matière de catastrophes naturelles et de situations de déplacements internes. Dans les crises de réfugiés potentielles (lorsque le risque d'urgence identifié est lié particulièrement à la possibilité d'une situation d'urgence de réfugiés), la Trousse de préparation aux urgences des réfugiés (*Preparedness Package for Refugee Emergencies, PPRE*), qui utilise la même approche que l'ERP, devrait être utilisée en tant que toolkit et directives.

II.1.3.5. Objectif de la préparation d'intervention

L'objectif de la Préparation d'une intervention en cas d'urgence (ERP) est d'optimiser la vitesse et le volume d'aide essentielle offerte immédiatement après le début d'une urgence humanitaire. Elle offre des directives pratiques afin d'aider les équipes des pays inter-

¹¹ « L'approche de la préparation d'une intervention en cas d'urgence (ERP) (CPIOIASC, situations en matière des déplacés internes, catastrophes naturelles) » hqemhand@unhcr.org

organisations (y compris les agences de l'ONU, des organisations internationales, le mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des ONG) lorsqu'elles se préparent collectivement afin de répondre aux urgences potentielles avec de l'aide et de la protection humanitaires adéquates.

II.1.3.6. *Les responsabilités dans les interventions*

L'ERP décrit comment la communauté humanitaire internationale peut s'organiser afin de soutenir et d'améliorer l'action du gouvernement national. Les directives sont fondées sur l'entente qui désigne les gouvernements comme les principaux responsables de fournir de l'aide humanitaire aux femmes, aux filles, aux garçons et aux hommes et aux sous-groupes de la population dans le besoin conformément à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale. Cette résolution affirme que : « Chaque pays a la responsabilité tout d'abord de protéger les victimes des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence qui ont lieu dans son territoire. Par conséquent, le pays affecté a le rôle principal de commencer, d'organiser et de mettre en œuvre des services d'aide humanitaire dans son territoire ».

La préparation d'une intervention en cas d'urgence sert en tant qu'outil :

- Pour développer une compréhension commune des risques et du système afin de surveiller ces risques, en s'assurant qu'une action immédiate est entreprise selon le besoin.
- Pour établir un niveau minimum de préparation contre des risques multiples.
- Pour entreprendre des actions supplémentaires, y compris le développement de plans d'urgence contre des risques particuliers, qui peuvent être utilisés en tant que base d'un plan d'intervention préliminaire afin de répondre aux besoins différenciés d'une population touchée dans les premières 3 à 4 semaines d'une urgence humanitaire.

Cette dynamique est l'œuvre de l'équipe spéciale en matière de planification et de résistance sur le terrain du CPIO-IASC qui a développé l'ERP, en collaboration avec le HCR. Ceci remplace les « Directives relatives à la planification de mesures d'urgence pour l'assistance humanitaire » qui ont été préparées en 2001 et mises à jour en 2007¹³.

II.1.4. **L'aptitude dans la préparation et dans l'anticipation**

Dans cette section, nous allons proposer la démarche de l'approche de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence (ERP) (version BÊTA), que le groupe de travail du Comité

¹²Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies « *Stratégie en matière de préparation à la réponse aux urgences (ERP)* » | www.unocha.org | juillet 2016

¹³Humanitarian Réponse (info) – La préparation / Emergency Réponse Preparedness July 2015

permanent interinstitutionnel (IASC) a publiée en 2015 sur la préparation et la capacité de résilience dans les essais sur le terrain.

II.1.4.1. Principes clés comme aptitude de planification d'urgence

D'après une publication de HCR sur le site emergency.unhcr.org, une planification de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence doit être simple et facile à élaborer. La tâche n'est pas une affaire de spécialistes : tout le personnel désireux de s'engager dans la réponse peut y participer. Le sentiment d'appartenance et la compréhension sont essentiels lorsqu'il s'agit de rendre une intervention opérationnelle. Le plan d'urgence a besoin d'être spécifique plutôt que générique. Il est important de lier le plan à l'analyse du risque et à sa surveillance pour que le plan soit cadré selon des informations spécifiques. Les plans d'urgence utilisent des ressources avec efficacité, efficience et équité pour répondre aux besoins humanitaires de manière satisfaisante¹⁴.

Selon cette publication, la planification de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence se fait en fonction d'un processus. Il est bon de rédiger des plans, qui ont leur importance, mais en l'absence d'un processus de planification rigoureux des actions d'urgence, ils peuvent être inutiles et finir sur des étagères ou dans les archives. Ce n'est pas le document en soi qui est important. Le plus important est la consignation d'un processus de prise de décisions adoptées d'avance qui répond aux questions et assigne les attributions. La planification de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence est réaliste. Une compréhension réaliste de la capacité de la réponse est essentielle à un plan réaliste. Dans de nombreux plans d'urgence, on suppose qu'une capacité de réponse suffisante existe ou qu'elle peut facilement être mise en place. Cependant, on met peu d'efforts pour en déterminer les implications. Par conséquent, les plans d'urgence peuvent donner l'impression qu'une crise peut être gérée alors même qu'elle risque fort de dépasser la capacité de la réponse qu'on a à notre disposition, rapporte le site emergency.unhcr.org.

II.1.4.2. Préparation aux réponses d'urgence

En la matière, Richard Choularton déclare ceci : « *la planification de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence est un processus qui anticipe les crises éventuelles en élaborant des stratégies, en prenant des dispositions et en établissant des procédures afin de*

¹⁴<https://emergency.unhcr.org/fr/emergency-preparedness/planification-de-la-pr%C3%A9paration-et-de-la-r%C3%A9ponse-aux-situations-d%E2%80%99urgence-erp-iasc-idp-et>

répondre aux besoins humanitaires de ceux qui subissent les effets néfastes des situations de crises »¹⁵

En effet, sur le site emergency.unhcr.org, il est clairement indiqué qu'un plan d'urgence (CP) énonce la stratégie de réponse initiale et le plan opérationnel pour répondre aux besoins humanitaires au cours des trois ou quatre premières semaines d'une urgence. Cela reflète les décisions prises par tous les partenaires participant dans la planification du processus. Si urgence il y a, le Plan se transforme progressivement en Plan de réponse préliminaire (PRP), comme que prévu par le Cycle du programme humanitaire de l'IASC.

Le processus de planification de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence (ERP), généralement dirigé par le coordonnateur résident (RC) ou le coordonnateur humanitaire (HC) au niveau du pays concerné, s'applique en premier lieu à la préparation interinstitutionnelle aux situations dans lesquelles des personnes sont déplacées à l'intérieur de leur pays (IDP) et aux situations de catastrophes naturelles. Pour les crises éventuelles concernant les réfugiés (quand le risque d'une urgence laisse prévoir la possibilité d'une urgence pour les réfugiés), le PPRE (ensemble des mesures de préparation aux situations d'urgence impliquant les réfugiés), qui utilise la même approche que le ERP ; il est utilisé à titre de guide ou de matériel d'orientation. L'orientation de la planification de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence du PPRE est spécialement conçue pour les crises impliquant les réfugiés. Le représentant du HCR dans le pays concerné dirige la planification de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence interinstitutionnelles lorsqu'il s'agit de protection des réfugiés, et ce, pour soutenir les efforts du gouvernement d'accueil¹⁶.

II.1.4.3. Pertinence pour les opérations d'urgence¹⁷

En ce qui concerne la pertinence pour les opérations, dans la publication du HCR sur le site emergency.unhcr.org, nous apprenons que le système de l'IASC adopte une approche prospective qui ne laisse rien à regretter sur le plan de l'efficacité des mesures de préparation avancée (APA) et de la planification de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence (ERP), particulièrement quand les seuils de risque déterminés par l'analyse du risque sont atteints. Elle ajoute que lorsqu'un risque est classé dans la catégorie des risques « moyens » ou élevés notamment un risque de niveau 8 ou au-dessus de 8, les APA/ERP et la

¹⁵Richard Choularton, Contingency Planning and Humanitarian Action: A Review of Practice, HPN Network Paper No. 59, March 2007.

¹⁶<https://emergency.unhcr.org/fr/emergency-preparedness/planification-de-la-pr%C3%A9paration-et-de-la-r%C3%A9ponse-aux-situations-d%E2%80%99urgence-erp-iasc-idp-et>

planification de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence doivent être entrepris. En effet, ces informations sont confirmées dans le document portant l'analyse et surveillance du risque dans la préparation et de la réponse aux situations d'urgence (ERP).

II.1.4.3.1. Objectifs d'un plan d'urgence

Partant des principes du système de l'IASC, les objectifs d'un plan d'urgence visent à :

- Susciter une compréhension commune, chez les partenaires participants, de l'étendue anticipée de l'urgence, des besoins humanitaires et de la nature et de l'envergure de la réponse opérationnelle planifiée ;
- Expliquer clairement la stratégie de réponse des groupes de responsabilités sectoriels (clusters) pour faire face aux besoins imminents des populations affectées au cours des premières semaines de l'urgence ;
- Cerner les difficultés et les lacunes spécifiques d'une réponse potentielle ;
- Apporter le soutien voulu à la rédaction d'un plan de réponse préliminaire (PRP) si une urgence se produit.

II.1.4.3.2. Processus de fonctionnement

Selon le HCR, le déclenchement et la mise en œuvre de la planification d'urgence ERP sont menés par le coordonnateur résident (RC) ou le coordonnateur humanitaire (HC), avec la participation des membres de l'équipe de pays (CT) ou l'équipe humanitaire de pays (HCT) des Nations Unies. Si le niveau de risque est « moyen » ou élevé sur une longue durée ou si le danger qui a suscité la réponse s'aggrave, il est recommandé d'examiner de manière routinière les plans d'urgence et cela se fait par des étapes suivantes :

- *Étape 1. Mesures de préparation avancée (APA/ERP) :*
Pour cette première étape, la consultation des mesures de préparation avancée (APA/ERP) est nécessaire ;
- *Étape 2. Élaboration d'un plan d'urgence :*
Sur cette étape, la CT ou la HCT des Nations Unies établit un plan de travail et fixe les échéances d'élaboration du plan. Les attributions et les échéances pour compléter certaines parties du plan doivent être approuvées et assignées. Étant donné que la CT ou la HCT des Nations Unies, sous l'autorité du coordonnateur résident (RC) ou du coordonnateur humanitaire (HC), assume l'entière responsabilité du plan d'urgence, une consultation de routine devient nécessaire et les actions doivent être guidées.

¹⁷UNHCR 2001-2023 / <https://emergency.unhcr.org/fr/> « PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE »

○ *Étape 3. Attitude face aux lacunes relevées dans la préparation :*

A ce niveau, il y a lieu de remédier aux lacunes relevées dans la préparation au cours du processus de planification, et cela, encore une fois, devient un réflexe systématique ; les attributions et les échéances sont convenues et assignées.

○ *Étape 4. Essai du plan d'urgence*

En ce qui concerne cette étape, un échéancier doit être convenu pour tester le plan de manière routinière et le réviser. Il doit être établi en fonction de la surveillance du risque pour tester le plan, l'utiliser et le simuler entre autres¹⁸.

II.1.5. La capacité dans la fourniture d'une aide humanitaire de qualité

En matière de fourniture d'aide humanitaire de qualité, nous nous sommes référés à la manuelle sphère édition 2018 toujours en vigueur. Dans ce document, il est rapporté que de nombreuses personnes et organisations interviennent lors d'une crise humanitaire, et que certains éléments et modalités de travail communs sont donc utiles pour promouvoir une réponse efficace. Sans approche commune, les résultats peuvent s'avérer incohérents et imprévisibles, précise le document.

D'après cet ouvrage, la Norme humanitaire fondamentale de qualité et de recevabilité (CHS) énonce neuf engagements que les organisations et les acteurs impliqués dans toute intervention humanitaire peuvent utiliser pour améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide fournie. Selon l'ouvrage, elle renforce aussi le principe de recevabilité envers les communautés et les personnes touchées par une crise, le personnel, les donateurs et autres parties prenantes. Le fait de connaître les engagements des organisations humanitaires permettra à ces parties de leur demander des comptes. Il s'agit d'un cadre volontaire pour les acteurs et les organisations, précise l'ouvrage.

II.1.5.1. Champ d'application du Sphère

La norme s'applique aux niveaux de la réponse et de l'élaboration des programmes et à toutes les phases de l'action humanitaire. Toutefois, les neuf engagements n'ont pas pour objet de correspondre à une phase particulière du cycle de programme. Certains sont plus appropriés à certains stades, alors que d'autres, comme la communication avec les personnes affectées, s'appliquent à toutes les phases, conclut le document. La Norme humanitaire fondamentale (CHS) forme, avec la Charte humanitaire et les Principes de protection, une base solide dans

¹⁸UNHCR 2001-2023 / <https://emergency.unhcr.org/fr/> « PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE »

le cadre du manuel Sphère et contribue à l'élaboration de l'ensemble des standards techniques. Le manuel contient des références croisées entre les chapitres techniques et la section de base.¹⁹

II.1.5.2. Circonstance de la naissance du Sphère

Le Sphère a été créé en 1997 en tant que projet inter-agences en réponse aux préoccupations concernant la performance, la recevabilité et le manque de coordination des acteurs humanitaires pendant la crise des réfugiés des Grands Lacs. Le Sphère a développé des normes pour les interventions humanitaires qui ont inspiré des générations d'humanitaires et s'est transformé en 2016, d'un projet en une organisation indépendante à but non lucratif avec des adhérents. Le Sphère est désormais une communauté mondiale diversifiée qui rassemble des praticiens de première ligne, des agences humanitaires, des organisations communautaires, des formateurs, des bailleurs de fonds, des décideurs politiques, des agences gouvernementales et des communautés touchées, autour d'un objectif commun : améliorer la résilience des personnes touchées par les catastrophes et les crises ainsi que les résultats pour ces dernières²⁰.

Pour plus de détail sur la Norme humanitaire fondamentale, notamment des ressources visant à aider les utilisateurs à l'appliquer, se référer sur le site corehumanitarianstandard.org.

II.1.6. La capacité en matière de renforcement de la résilience des personnes victimes des crises et catastrophes.

II.1.6.1. Notion de résilience

D'après ONG ACTED, la résilience fait référence à la capacité d'un individu, d'un foyer, d'une population ou d'un système à absorber les chocs, s'y adapter et les transformer sans compromettre les perspectives, ou en les améliorant. Partant de cette notion, dans le contexte de l'humanitaire, les capacités s'attribuent les finalités suivantes :

- ✓ La capacité d'absorption fait référence aux stratégies d'adaptation mises en œuvre pour atténuer ou amortir les impacts des chocs sur les sources de revenu et les besoins fondamentaux ;
- ✓ La capacité d'adaptation est l'aptitude à apprendre des expériences passées et à s'adapter aux mutations extérieures, tout en continuant à fonctionner ;
- ✓ La capacité de transformation est la capacité à créer un nouveau système en cas de structuration écologique, économique ou sociale préexistante intenable.

¹⁹Le manuel Sphère (2018). « *La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire* »

²⁰Stratégie 2021 – 2025 « *Normes humanitaires mondiales pour l'action locale et la préparation* »

Ainsi, le concept de résilience ne s'intéresse pas uniquement aux impacts des catastrophes, mais aussi à ce qui rend les communautés vulnérables à des chocs et tensions multiples. La résilience suppose une analyse approfondie des capacités des communautés à rebondir après une catastrophe, un conflit ou un choc, afin d'apporter une solution aux vulnérabilités intrinsèques et permettre à ces communautés de rebondir et d'atténuer les risques à l'avenir²¹.

De notre propre conviction au regard de ce qui définit la résilience, nous estimons que le développement peut contribuer à réduire les besoins humanitaires, qu'une aide humanitaire optimisée peut contribuer au développement. A ce titre la réussite des phases de réhabilitation peut également faciliter la transition entre urgence humanitaire et développement.

En effet, pour l'ONG ACTED, construire la résilience nécessite d'abord de transcender le concept d'humanitaire et de développement. C'est pourquoi le lien entre aide humanitaire, réhabilitation et développement est primordial, avec des interventions intégrées qui combinent réponse d'urgence, relèvement, atténuation et préparation.

II.1.6.2. La stratégie ACTED visant la résilience

La stratégie d'ACTED vise à répondre aux vulnérabilités structurelles des communautés affectées par les crises, les catastrophes naturelles et le changement climatique, en construisant leur résilience sur le long terme. Pour y parvenir, ACTED soutient l'acquisition de trois types de capacités stratégiques, au niveau individuel, communautaire et systémique dont :

- La capacité à absorber les chocs et les tensions grâce à des mécanismes d'adaptation positifs ;
- La capacité à adapter les comportements et les pratiques en tirant les leçons des expériences passées pour atténuer les impacts des catastrophes futures ;
- La capacité à transformer les vulnérabilités structurelles pour élaborer des systèmes différents et résilients²² ;

II.1.6.3. Aperçu de l'approche ACTED dans la capacité de renforcement de la résilience

Selon l'ONG Acted, après avoir répondu aux besoins urgents à la suite d'une catastrophe, et une fois la crise initiale terminée, les populations restent encore en situation de grande vulnérabilité. Ainsi, les activités de réhabilitation et de relèvement sont essentielles au recouvrement des services de base et pour permettre un retour à la normale.

²¹Acted (2023) ONG Française de Solidarité Internationale « Renforcer la résilience »

²²Acted (2023) ONG Française de Solidarité Internationale « Renforcer la résilience »

Face à cette situation, l'approche d'ACTED est de reconstruire mieux, de manière plus sûre et plus équitable (« Build Back Better, Safer and Fairer »), et ce, en partant du principe que réhabilitation et relèvement permettent de faire face aux causes profondes de la vulnérabilité et aux risques futurs, tout en posant les bases de la résilience aux crises futures et du développement durable.

Dans cette dynamique, l'implication des communautés est au cœur même de la stratégie de résilience. Pour ACTED, la relation avec les communautés qui est le noyau de la résilience, constitue une « passerelle » vers le développement qui permet de mettre en place toute une série d'activités complémentaires. De cette vision, l'approche cherche notamment à faciliter le dialogue entre communautés voisines. Ce dialogue est initié et conduit par les communautés, et commence généralement par le partage de connaissances sur quatre thématiques stratégiques : les écosystèmes, les moyens de subsistance, les marchés et la gouvernance locale.

Dans les activités de cette approche, les interactions entre les communautés mises en relation ce qui implique une planification conjointe et intégrée entre les communautés quant à la gestion des ressources naturelles et des failles systémiques ou relatives aux marchés, avec pour objectif d'améliorer durablement la cohésion sociale doivent être davantage encouragées²³.

L'un des principaux enseignements à tirer des expériences de la stratégie et des approches en termes de capacité d'appui à la résilience est l'implication des personnes engagées à soutenir leur communauté et pour les aider à devenir autosuffisantes. Ce qui constitue un facteur déterminant dans la capacité de réussite de la gestion de crise humanitaire²⁴.

SECTION 2 : LA GESTION DES RESSOURCES DES URGENCES HUMANITAIRES COMME ELEMENT DE CAPACITE

II.2.1. Principe de gestion

Dans la norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité (CHS pour son sigle en anglais), la question de gestion des ressources de crise humanitaire, est abordée dans l'engagement 9 de celle-ci en ces termes : « *Les communautés et les personnes affectées par les crises sont en droit d'attendre des organisations qui les assistent qu'elles gèrent leurs ressources de manière efficace, efficiente et éthique* ». Le critère de qualité selon la CHS se

²³ Ibid.

²⁴ Acted (2023) ONG Française de Solidarité Internationale « *Renforcer la résilience* »

rapporte au fait que : « *Les ressources sont gérées et utilisées de façon responsable et pour l'usage prévu* »²⁵.

En effet, la Norme humanitaire fondamentale de qualité et de recevabilité définit neuf engagements que les organisations et les individus engagés dans la réponse humanitaire peuvent utiliser pour améliorer la qualité et l'efficacité de l'assistance qu'ils fournissent. Elle facilite aussi une redevabilité accrue envers les communautés et les personnes affectées par les crises qui, sachant à quoi se sont engagées les organisations humanitaires, pourront leur demander des comptes.

II.2.2. Contexte juridique de la CHS

La CHS (Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité) place les communautés et les personnes affectées par les crises au centre de l'action humanitaire et promeut le respect de leurs droits fondamentaux. Il est sous-tendu par le droit de vivre dans la dignité ainsi que par le droit à la protection et à la sécurité comme le définit le droit international, notamment la Charte internationale des droits de l'Homme.²⁶

En tant que norme fondamentale, le CHS décrit les éléments essentiels d'une action reposant sur les principes humanitaires, redevable à tous les acteurs et répondant aux exigences de qualité. Les organisations humanitaires peuvent l'utiliser comme un code volontaire sur lequel baser leurs procédures internes. Elles peuvent également utiliser le CHS comme référence pour vérifier leurs performances. A cet effet, un cadre et des indicateurs spécifiques ont été développés pour garantir la pertinence du CHS dans différents contextes et pour des organisations diverses²⁷.

II.2.3. L'utilisation des ressources obtenues

D'après le « *Guide et indicateurs de la norme humanitaire fondamentale* » publié par Core humanitarian standard, les ressources collectées et disponibles doivent être utilisées avec précaution. La redevabilité est intrinsèquement liée à la responsabilité d'utiliser efficacement les ressources confiées à l'organisation et gérées par ses soins. Ce sont finalement les communautés affectées par les crises qui paient le prix d'une mauvaise gestion, d'une négligence ou de la corruption. Il est dès lors impératif que les organisations utilisent les

²⁵Norme humanitaire fondamentale de qualité et de recevabilité : info@corehumanitarianstandard.org

²⁶La Charte internationale des droits de l'homme comprend la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que ses protocoles facultatifs.

²⁷Norme humanitaire fondamentale de qualité et de recevabilité : info@corehumanitarianstandard.org

ressources avec sagesse et honnêteté afin de garantir un impact maximal. La mise en œuvre de l'engagement 9 de la Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité recommande les dynamismes suivants :

Actions-clés

- 9.1 Concevoir des programmes et mettre en œuvre des processus qui garantissent une utilisation efficace des ressources, trouvant un équilibre entre la qualité, le coût et la rapidité à chaque phase de la réponse.
- 9.2 Gérer et utiliser les ressources de façon à atteindre l'objectif prévu tout en réduisant le gaspillage.
- 9.3 Inscrire et suivre les dépenses en lien avec le budget.
- 9.4 En cas d'utilisation des ressources naturelles locales, prendre en compte l'impact sur l'environnement.
- 9.5 Gérer le risque de corruption et prendre les mesures nécessaires le cas échéant.

Responsabilités organisationnelles

- 9.6 Des politiques et des procédures sont en place en matière d'utilisation et de gestion des ressources, précisant notamment la manière dont l'organisation :
 - a) accepte et alloue des fonds et des dons en nature de façon éthique et légale ;
 - b) utilise ses ressources de façon responsable vis-à-vis de l'environnement ;
 - c) prévient et traite les cas de corruption, de fraude, de conflit d'intérêt et d'abus financiers ;
 - d) effectue des audits, vérifie la conformité avec les procédures et en rend compte de façon transparente ;
 - e) évalue, gère et atténue les risques de façon continue ;
 - f) s'assure que les ressources qu'elle accepte ne compromettent pas son indépendance²⁸.

²⁸Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité : info@corehumanitarianstandard.org

2^E PARTIE : CADRE METHODOLOGIQUE

CHAPITRE III. DISPOSITIF VISANT LA CAPACITE DE GESTION DE CRISE HUMANITAIRE DU BURKINA FASO

SECTION 1. CRISE HUMANITAIRE ET MESURES PREVENTIVES DE GESTION

III.1.1. Aperçu sur le passé récent des situations de sinistre

D'après le Rapport du *Post Disaster Needs Assessment* publié en 2010, le Burkina Faso est un pays régulièrement affecté par différents types de catastrophes dont l'impact croît en force au fil du temps. A titre d'exemple, les inondations de 2009 ont touché 11 des treize régions que compte le pays, avec un bilan de 119.356 sinistrés, 46 morts, 63 blessés et un disparu. Le coût des dommages a été évalué à environ 46 milliards de Francs CFA (102 millions de dollars US) et les besoins pour la reconstruction à 266 milliards de Francs CFA (120 millions de dollars US)²⁹. Situé dans la région du Sahel, le Burkina Faso se voit également touché par d'importantes sécheresses. Il est estimé qu'environ 2,8 millions de burkinabè ont souffert de la sécheresse de 2012³⁰. Corollaire de ce type de risque, l'insécurité alimentaire et la malnutrition affectent une importante partie de la population : 1,7 million de personnes étaient en insécurité alimentaire en 2013, tandis que 430.000 connaissaient des problèmes de malnutrition aigüe modérée et 100.000, de malnutrition aigüe sévère³¹. Le rapport de Human Development Index publié en 2014, note d'une manière générale, que la population du Burkina Faso est caractérisée par une importante vulnérabilité. A l'époque, le taux moyen de la population qui se place sous le niveau de pauvreté défini au niveau international de 1.25 USD/jour, était estimé à 44.6% pour la période 2007 à 2011³², le Burkina se plaçant dans la catégorie des pays les moins avancés était au niveau de 181 sur 187 pays évalués par l'Indice de Développement Humain de 2014³³.

²⁹Rapport du *Post DisasterNeedsAssessment* (2010) mené par le Gouvernement, le Système des Nations Unies et la Banque Mondiale.

³⁰Évaluations menées en 2013 par le Gouvernement et le Programme Alimentaire Mondial (PAM).

³¹ CAP 2013.

³² Statistics Burkina Faso: http://www.unicef.org/infobycountry/burkinafaso_statistics.html. Updated: 18 December 2013

³³Human Development Index (2014) – Burkina Faso, http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/BFA.pdf

III.1.2. Contexte politique en matière de prévention et de gestion

Selon le document officiel intitulé "Stratégie nationale de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires au Burkina Faso", dans le cadre de ses missions régaliennes, l'Etat est garant de la protection des personnes et des biens sur le territoire national. Malgré ces nombreux efforts, les populations restent constamment confrontées aux risques d'accidents, de sinistres et de catastrophes de toute nature qui entraînent des pertes en vies humaines et occasionnent d'énormes dégâts. Conscient du caractère imprévisible et irréversible des phénomènes naturels liés aux changements climatiques et prenant en compte les insuffisances constatées lors des précédentes opérations de secours, notamment les inondations du 1er septembre 2009, le Gouvernement a jugé nécessaire de mettre en place un dispositif performant et mieux structuré de gestion des catastrophes. C'est ainsi que par Décret N° 2010-565/PRES/PM/MATD du 21 septembre 2010, il a adopté le document de politique nationale de protection civile, un préalable indispensable à ce dispositif³⁴.

III.1.2.1. Généralité sur les documents de politique

D'après Oussimane OUEDRAOGO³⁵ (2015), d'une manière générale, les documents de politique nationale sont les instruments dans lesquels l'Etat détermine sa vision ainsi que les grandes orientations de sa politique nationale dans un secteur déterminé. Ils définissent les objectifs de l'Etat dans le secteur considéré, déterminent les principes fondamentaux pour leur réalisation, les principaux acteurs dont l'intervention est nécessaire ainsi que les moyens de leur mise en œuvre, ces moyens étant juridiques, institutionnels et opérationnels (plans d'action, programmes, projets, stratégies). Les textes des documents de politique sont des instruments juridiques en ce qu'ils produisent des effets de droit vis-à-vis des acteurs concernés dont ils déterminent les rôles et particulièrement l'Etat à qui ils s'imposent et dont ils doivent orienter les actions. Contrairement aux textes normatifs, ils ne créent cependant ni droits ni obligations pour les citoyens. De nombreux documents de politique ont été adoptés au Burkina Faso pour assurer la vision de l'Etat dans divers domaines du développement économique. Une revue rapide de ces documents permet d'appréhender le degré auquel ils prennent en compte les préoccupations de prévention et de gestion des catastrophes.

³⁴Stratégie nationale de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires au Burkina Faso

³⁵Oussimane OUEDRAOGO/2iE/Mémoire 2014/2015 « *Analyse du dispositif national de prévention et de réponse aux catastrophes et crises humanitaires au Burkina Faso* »

III.1.2.2. *Le document de la politique nationale de protection civile*

En effet, comme il a été défini ci-dessus, en ce qui concerne le document de politique nationale de protection civile, il vise entre autres à préciser les rôles des différents intervenants et à éviter les incohérences dans la conduite des opérations de secours. Le but de la politique nationale de protection civile est d'assurer aux citoyens une protection efficace contre les risques courants et les risques majeurs qui peuvent menacer leur sécurité et celle de leurs biens.

L'objectif général poursuivi est d'assurer une gestion efficiente et coordonnée des accidents, sinistres et catastrophes.

Cet objectif général est décliné en quatre objectifs spécifiques ci-dessous :

- 1) Assurer une meilleure gestion des risques ;
- 2) Fonder les principes de la protection des populations ;
- 3) Organiser la réponse de protection civile ;
- 4) Renforcer les capacités institutionnelles.

Pour atteindre les objectifs spécifiques ci-dessus fixés, quatre axes stratégiques prioritaires ont été définis notamment :

Axe1 : S'attaquer résolument aux risques (connaître, prévoir et se préparer) ;

Axe2 : Placer le citoyen au cœur de la protection civile ;

Axe3 : Mobiliser tous les moyens disponibles ;

Axe 4 : Renforcer les capacités des acteurs.

III.1.2.3. *L'enjeu du document de la politique nationale de protection civile sur le plan organisationnel*

En termes d'enjeu sur le plan organisationnel, la Stratégie nationale de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires au Burkina Faso indique que le document de politique nationale de protection civile donne également des indications claires sur les plans d'organisation des secours. Selon les écrits, le document vient combler un vide juridique en donnant un contenu plus clair à la question de la protection civile au Burkina Faso.

Eu égard à son importance et compte tenu de la multiplicité des intervenants dans le domaine de la protection civile, ce document mérite d'être diffusé de façon organisée. A cet effet, il ne sera pas suffisant de l'envoyer aux autorités administratives centrales, déconcentrées et

décentralisées, mais de procéder à des séances d'information et de formation à l'attention des principaux acteurs de la protection civile et à la population.

Il est recommandé d'élaborer et mettre en œuvre un plan de diffusion de ce document de politique. Aussi, rapporte la stratégie, il est important de souligner la dimension qu'occupe actuellement la protection civile au plan mondial. La tendance générale qui se dégage de façon tout à fait visible est une plus grande implication de l'armée et une optimisation de son emploi dans la protection civile. C'est ainsi que la formation militaire comporte désormais de nombreux modules ayant trait à la protection civile.

En définitive, tout militaire devient potentiellement apte à participer plus efficacement à des opérations de protection civile, ce qui conforte les actions de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires. Cela se comprend aisément au regard de la fréquence et de la gravité des catastrophes et crises humanitaires dans le monde. Sur un autre plan, le rôle de l'armée se trouve plus valorisé et la protection civile mieux prise en charge³⁶.

SECTION 2 : DISPOSITIF DE PREVENTION ET DE GESTION DE CATASTROPHE ET DE CRISE AU BURKINA FASO

III.2.1. Le CONASUR, structure à vocation sociale et humanitaire

III.2.1.1. Aperçu sur le contexte historique de la création du CONASUR

D'après Issa Martin BIKIENGA et Amidou GARANE (2012), le contexte historique ayant abouti à la création du CONASUR est marqué par la succession des événements suivants : Le Burkina Faso qui se trouve au cœur du Sahel, est un pays très vulnérable et écologiquement fragile. Les facteurs de cette zone font qu'il est naturellement exposé aux aléas climatiques et risques de catastrophes. D'ailleurs, ces risques se sont traduits par des catastrophes sévères, dont les grandes sécheresses des années 1970 et les inondations du 1er septembre 2009.

L'une des plus grandes catastrophes naturelles de l'histoire du Burkina Faso récent a été sans conteste la grande sécheresse de 1973 qui a frappé de plein fouet tous les pays du Sahel. Il s'en est suivi des conséquences graves pour les hommes, la faune et la flore. Pour faire face à la situation, les autorités gouvernementales de l'époque ont pris des mesures d'urgence énergiques.

³⁶Stratégie nationale de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires au Burkina Faso

L'une de ces mesures a consisté à la création en 1973 du Sous-comité de lutte contre les effets de la sécheresse (SCLES). Le SCLES fut transformé en 1985 en Commission Nationale de lutte contre les Effets de la Sécheresse (CNLES). Ce dispositif a évolué pour devenir par la suite le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation par décret N°2004-624/PRES/PM/MASSN du 30 décembre 2004.

Dans le but de prendre en compte le processus de la décentralisation en cours dans le pays, ce décret a été relu et modifié par le décret N° 2009-601/PRES/PM/MASSN/MEF/MATD du 6 août 2009 portant création, composition, attributions et fonctionnement du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation³⁷.

III.2.1.2. Cadre juridique de la mission du CONASUR

Comme mentionné ci-dessus, le CONASUR, créé par décret N°2009-601/PRES/PM/MASSN/MEF/MATD du 6 août 2009, a pour mission de travailler à la prévention des catastrophes, à la gestion des secours d'urgence et à la réhabilitation.

A ce titre, le CONASUR a un statut d'une structure pérenne à vocation sociale et humanitaire.

Outre la structure nationale, le CONASUR comporte les démembrements suivants :

- Le Conseil régional de secours d'urgence et de réhabilitation (CORESUR) ;
- Le Conseil provincial de secours d'urgence et de réhabilitation (COPROSUR) ;
- Le Conseil départemental de secours d'urgence et de réhabilitation (CODESUR)³⁸.

III.2.1.3. La composition du CONASUR

Le CONASUR est placé sous la tutelle technique et administrative du Ministère chargé de l'Action sociale et de la solidarité nationale et sous la tutelle financière du Ministère chargé de l'Économie et des finances et est composé comme suit :

1. Au niveau central

- ✓ **Président** : Le Ministre chargé de l'action sociale ;
- ✓ **Vice-président** : Le Ministre chargé de l'administration territoriale ;
- ✓ **Membres** :
 - Un (1) représentant du ministère chargé des Affaires étrangères ;
 - Un (1) représentant du ministère chargé de l'Administration territoriale ;
 - Un (1) représentant de la Brigade nationale des sapeurs-pompiers ;
 - Un (1) représentant du ministère chargé de l'Action sociale ;

³⁷Issa Martin BIKIENGA et Amidou GARANE « Étude sur la prévention et la gestion des catastrophes et crises humanitaires au Burkina Faso Tome I »/Février 2012

³⁸Issa Martin BIKIENGA et Amidou GARANE « Étude sur la prévention et la gestion des catastrophes et crises humanitaires au Burkina Faso Tome I »/Février 2012/ par Consultants

- Un (1) représentant du ministère chargé de l’Agriculture, de l’hydraulique et des ressources halieutiques ;
- Un (1) représentant du ministère chargé des Ressources animales ;
- Un (1) représentant du ministère chargé de la Santé ;
- Un (1) représentant du ministère chargé de la Défense ;
- Un (1) représentant du ministère chargé de la Sécurité ;
- Un (1) représentant du ministère chargé des Finances ;
- Un (1) représentant du ministère chargé de la Communication ;
- Un (1) représentant du ministère chargé de la Promotion des droits humains ;
- Un (1) représentant du ministère chargé de l’Enseignement secondaire, supérieur et de la recherche scientifique ;
- Un (1) représentant du ministère chargé de l’Environnement ;
- Un (1) représentant du ministère chargé de l’Enseignement de base ;
- Un (1) représentant du ministère chargé de la Promotion de la femme ;
- Un (1) représentant du ministère chargé de la Jeunesse ;
- Un (1) représentant du ministère chargé de l’Habitat ;
- Un (1) représentant du ministère chargé des Infrastructures ;
- Un (1) représentant du ministère chargé des Transports ;
- Un (1) représentant du ministère chargé des Technologies de l’information et de la communication ;
- Les Gouverneurs de Régions ;
- Le Directeur du Suivi des Organisations non gouvernementales (DSONG) ;
- Le Président de la Croix-Rouge Burkinabè ;
- Le Secrétaire permanent des Organisations non gouvernementales (SPONG)³⁹.

2. Au niveau régional

Le Conseil régional de secours d’urgence et de réhabilitation est composé comme suit :

- ✓ **Président** : Le Gouverneur de la Région ;
- ✓ **Vice-Président** : Le Président du Conseil régional ;
- ✓ **Membres** :
- Les Hauts Commissaires des provinces de la région ;
- Le Directeur régional de l’Action sociale et de la solidarité nationale ;
- Le Directeur régional de l’Agriculture, de l’hydraulique et des ressources halieutiques ;

³⁹Issa Martin BIKIENGA et Amidou GARANE « *Étude sur la prévention et la gestion des catastrophes et crises humanitaires auBurkina Faso* Tome I » /Février 2012/ par Consultants

- Le Directeur régional de la Santé ;
- Le Représentant territorialement compétent du ministère de la Défense ;
- Le Directeur régional de la Police nationale ;
- Le Trésorier régional ;
- Le Directeur régional de l'Environnement et du cadre de vie ;
- Le Directeur régional de l'enseignement de base et de l'alphabétisation ;
- Le Directeur régional des Enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique ;
- Le Directeur régional de la Promotion de la femme ;
- Le Directeur régional de l'Emploi et de la jeunesse ;
- Le Directeur régional des ressources animales ;
- Le Directeur régional des Infrastructures et du désenclavement ;
- Le Directeur régional de la Communication ;
- Le Directeur régional de la Promotion des droits humains ;
- Le Directeur régional de la Croix-Rouge burkinabè ;
- Un représentant des ONG et associations de la Région.

3. Au niveau provincial

Le Conseil provincial de secours d'urgence et de réhabilitation est composé comme suit :

- ✓ **Président** : Le Haut-Commissaire de la province
- ✓ **Vice-Président** : Le maire du chef-lieu de la province ;
- ✓ **Membres** :
 - Les préfets des Départements de la province ;
 - Les maires de la province ;
 - Le Directeur provincial de l'Action sociale et de la solidarité nationale ;
 - Un représentant de la Direction provinciale de l'Action sociale et de la solidarité nationale ;
 - Le Directeur provincial de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques ;
 - Le médecin-chef de district du chef-lieu de la province ;
 - Le représentant territorialement compétent du ministère de la Défense ;
 - Le Directeur provincial de la Police nationale ;
 - Le Contrôleur financier ;
 - Le Correspondant de l'Agence d'information du Burkina (AIB) ;
 - Le Directeur provincial de l'Environnement et du cadre de vie ;
 - Le Directeur provincial de l'Enseignement de base et de l'alphabétisation ;
 - Le représentant de l'Emploi et de la jeunesse ;

- Le représentant des Enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique ;
- Le Directeur provincial des Ressources animales ;
- Le Directeur provincial des infrastructures et du désenclavement ;
- Le représentant provincial de la Croix Rouge burkinabè ;
- Un représentant des ONG et associations de la province ;
- La Coordinatrice provinciale de la maison de la femme⁴⁰.

4. Au niveau départemental

Le Conseil départemental de secours d'urgence et de réhabilitation est composé comme suit :

- ✓ **Président** : Le préfet du département ;
- ✓ **Vice-Président** : Le Maire ;
- ✓ **Membres** :
 - Le chef de service départemental de l'Action sociale et de la solidarité nationale ;
 - Un représentant de l'Action sociale et de la solidarité nationale ;
 - Le chef de zone d'appui technique d'agriculture ;
 - Un représentant de la Santé ;
 - Le représentant territorialement compétent du ministère de la Défense ;
 - Un représentant de la Police nationale ;
 - Le Percepteur ;
 - Le chef de service départemental de l'Environnement ;
 - La Coordinatrice communale des femmes ;
 - Un représentant de l'Enseignement de base et de l'alphabétisation ;
 - Un représentant des Enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique ;
 - Un représentant des Ressources animales ;
 - Un représentant de la Croix-Rouge burkinabè ;
 - Un représentant des ONG et associations.

Dans les départements où il n'existe pas de service social, le Directeur provincial de l'action sociale et de la solidarité nationale désignera deux représentants⁴¹.

⁴⁰Issa Martin BIKIENGA et Amidou GARANE « *Étude sur la prévention et la gestion des catastrophes et crises humanitaires au Burkina Faso Tome I* »/Février 2012/ par Consultants

⁴¹Issa Martin BIKIENGA et Amidou GARANE « *Étude sur la prévention et la gestion des catastrophes et crises humanitaires au Burkina Faso Tome I* »/Février 2012/ par Consultants

III.2.1.4. Les attributions du CONASUR

D'après le même document d'étude des consultants, comme le laisse percevoir le décret qui le crée, le CONASUR au Burkina Faso, est l'instance de coordination et d'orientation dans le domaine de la prévention des catastrophes, de la gestion des secours d'urgence et de réhabilitation.

A ce titre, il est chargé :

5. Au niveau central

- D'assurer le plaidoyer, la mobilisation et le soutien en faveur de la prévention et de la gestion de secours d'urgence et de réhabilitation ;
- D'assurer la coordination des actions humanitaires ;
- D'adopter les plans et stratégies d'intervention ;
- De veiller à l'intégration des risques de catastrophes dans les plans et programmes de développement ;
- D'approuver les programmes d'activités et les budgets ;
- D'approuver les rapports annuels d'exécution.

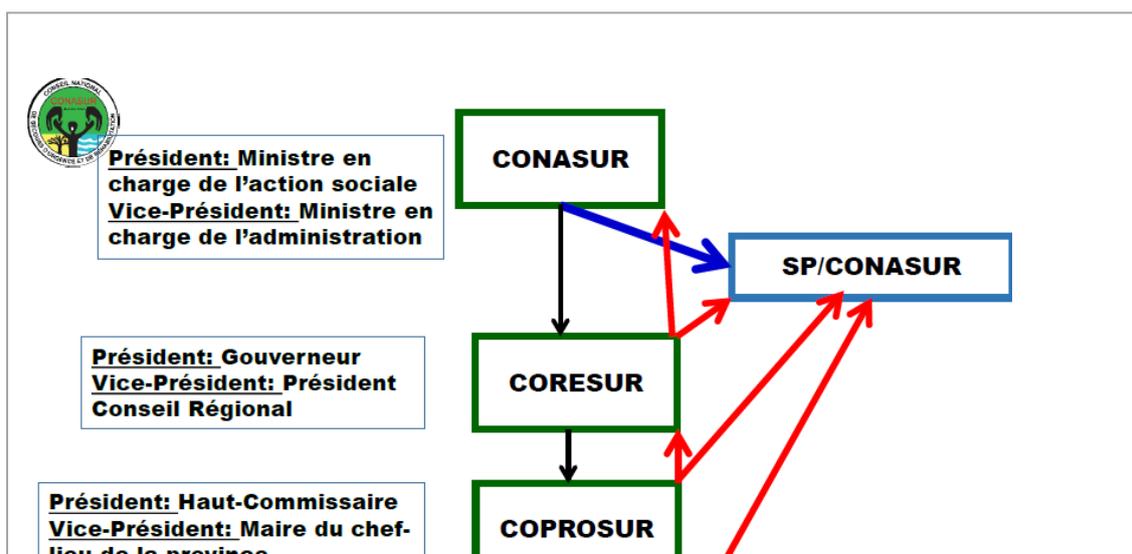
6. Au niveau régional

À l'échelle régionale, le Conseil régional de secours d'urgence et de réhabilitation exécute les tâches assignées au Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation. En ce qui concerne le niveau provincial et départemental, les tâches spécifiques à chaque zone sont attribuées.

III.2.1.5. Organisation et fonctionnement du CONASUR

La mise en œuvre et le suivi des décisions du CONASUR sont assurés par un Secrétariat permanent. Le Secrétariat permanent du CONASUR est dirigé par un Secrétaire permanent, nommé par Décret en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de l'Action sociale.

Figure 1 : Organigramme du CONASUR



Source : Secrétariat permanent du CONASUR

❖ **Composition du secrétariat permanent du CONASUR :**

Le Secrétariat permanent est composé de trois directions techniques et d'une structure d'appui que sont :

Directions techniques

- la Direction de la Prévention des Catastrophes (DPC) ;
- la Direction de la Gestion des secours d'urgence et de la réhabilitation (DGSUR) ;
- la Direction des études, de la planification et du contrôle (DEPC) ;

Structure d'appui

- le Service des Affaires Administratives et financières (SAAF).

✓ *La Direction de la Prévention des Catastrophes (DPC)* a pour mission de :

- développer une culture de prévention pour la Réduction des risques de catastrophes (RRC) au sein des communautés ;
- former le personnel à la prévention et à la gestion des secours d'urgence et de réhabilitation.

✓ *La Direction de la Gestion des secours d'urgence et de la réhabilitation (DGSUR)* est chargée :

- d'élaborer et mettre en œuvre en collaboration avec les départements ministériels compétents, les ONG et les partenaires, les plans et programmes d'intervention d'urgence et de réhabilitation ;
- de mettre en œuvre le plan national d'organisation et de coordination de secours d'urgence et de réhabilitation (PNOCSUR), volet sécurité alimentaire.

✓ *La Direction des études, de la planification et du contrôle (DEPC)* est chargée de :

- définir, planifier et coordonner les programmes d'activités et tâches ayant pour objectif de réduire les effets des calamités naturelles sur le territoire national ;
- suivre, évaluer et contrôler les interventions tendant à atténuer les effets des calamités naturelles et autres catastrophes.

✓ *Le Service des affaires administratives et financières (SAAF)* est chargé notamment :

- De l'exécution et du suivi du budget du CONASUR ;
- De l'exécution et du suivi des appuis des partenaires au CONASUR ;
- De la gestion des stocks, du patrimoine mobilier et immobilier ainsi que du parc automobile du CONASUR ;
- De la sécurité des personnes et des biens.

Le Service des affaires administratives et financières est placé sous la responsabilité d'un chef de service.

Le Secrétariat permanent dispose d'un personnel composé comme suit :

- sept (07) agents de catégorie A (6 administrateurs des affaires sociales et 1 sociologue) ;
- quatre (04) agents de catégorie B (4 éducateurs sociaux);
- deux (2) agents de catégorie C (1 adjoint des affaires sociales et 1 aide-comptable) ;
- dix-neuf (19) agents de soutien (03 secrétaires, 10 chauffeurs, 1 agent de liaison et 05 gardiens).

III.2.1.6. Zones d'intervention du CONASUR

Les secteurs d'intervention du CONASUR sont assez vastes et couvrent un large éventail des domaines socio-sanitaire et économique. A titre d'illustration, lors de la survenue d'une catastrophe, le CONASUR intervient dans les secteurs ci-après :

- secteur de la sécurité alimentaire ;
- secteur de la santé;
- secteur de la nutrition;
- secteur abris et matériels de survie;
- secteur Éducation;
- secteur Protection ;
- secteur Gestion des centres et sécurité des acteurs humanitaires ;
- secteur Eau, Hygiène et assainissement ;
- secteur Télécommunications et prévision météorologiques ;
- secteur Logistique et transport.

Pour chacun de ces secteurs, il a été conçu un plan sectoriel dans le plan national multirisques de préparation et de réponse aux catastrophes.

Chaque plan sectoriel s'articule autour des points suivants :

1. Objectifs sectoriels ;
2. Stratégies et actions à mener ;
3. Suivi et évaluation des actions menées ;
4. Besoin du secteur en cas de catastrophes et/ou de crises ;

5. Activation et mise en œuvre du plan d'urgence⁴².

III.2.1.6.1. Processus d'intervention

Selon le plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes au Burkina Faso, le processus ou mécanisme d'intervention du plan, en cas de survenue d'une catastrophe, prévoit les étapes suivantes :

- préparation et planification stratégique ;
- surveillance et gestion de l'information ;
- évaluation initiale et détaillée par l'équipe sectorielle locale ;
- déblocage des fonds d'urgence ;
- élaboration du plan d'action ;
- déploiement des équipes d'urgence locales et prise en charge des activités ;
- relais pris par le siège national suivant l'ampleur de la catastrophe (+ de 500 personnes touchées) ;
- suivi et évaluation⁴³.

III.2.1.6.2. Standards techniques et éthiques des interventions

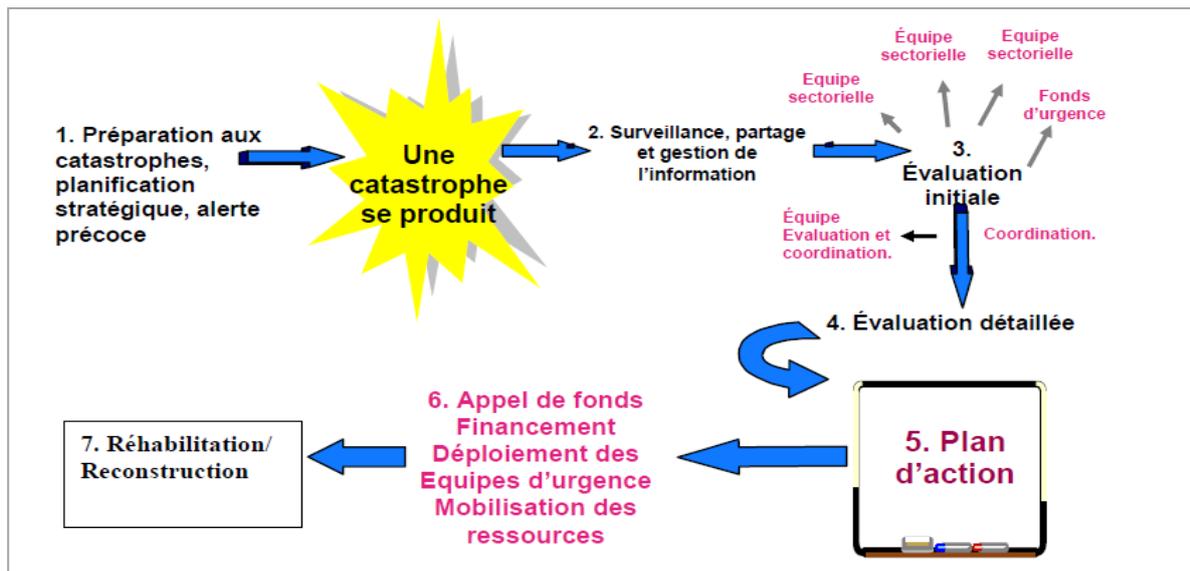
Les interventions sont fondées sur le principe qu'il faut dans la mesure du possible atténuer les souffrances des personnes affectées par les catastrophes et conflits, et que ces personnes ont le droit de vivre dans la dignité. L'assistance se fera en respect du droit international des droits de l'homme, du droit relatif aux réfugiés, du droit international humanitaire (DIH) et d'un code de conduite lors des opérations de secours. L'Etat garantira la protection et l'assistance et permettra à des organisations humanitaires d'apporter l'assistance lorsqu'il ne sera pas en mesure de le faire directement. L'aide humanitaire quantifiera les exigences minimales des personnes affectées, suivant les normes « sphère », dans les domaines : eau, assainissement, nutrition, nourriture, abris et soins médicaux. Les outils de collecte de données seront standardisés afin que les différents acteurs impliqués disposent des mêmes éléments de calculs. L'aide sera basée sur la vulnérabilité des personnes, et les acteurs devront veiller à ce qu'aucun mal ne soit fait aux enfants, femmes, personnes âgées, handicapés, personnes vivant avec le VIH/sida et leur assurer un accès équitable aux services. Dans la mesure du possible les personnes affectées seront associées aux activités⁴⁴.

⁴²Issa Martin BIKIENGA et Amidou GARANE « *Étude sur la prévention et la gestion des catastrophes et crises humanitaires au Burkina Faso* Tome I »/Février 2012

⁴³PLAN NATIONAL MULTI RISQUE DE PREPARATION ET DE REPOSE AUX CATASTROPHES AU BURKINA FASO

⁴⁴Ibid.

Figure 2 : Processus d'intervention du CONASUR en cas de catastrophe et de crise



Source : PLAN NATIONAL MULTI RISQUE DE PREPARATION ET DE REPONSE AUX CATASTROPHES AU BURKINA FASO

III.2.2. Prévention et gestion des crises dans l'espace CEDEAO⁴⁵

Lors de sa 51^{ème} session tenue en décembre 2003 à Accra a mis en place un Comité Technique de 'Gestion des Catastrophes chargé de recommander les voies et moyens de rendre opérationnel un système de prévention et de réduction des catastrophes. Une réunion dudit comité tenue en mars 2005 a permis de définir le champ du mécanisme de la CEDEAO pour la réduction des risques de catastrophes qui a donné lieu à l'élaboration de la Politique en la matière.

III.2.2.1. La politique en matière de réduction des risques de catastrophe (RRC)

Cette politique ouest africaine repose sur des principes de base suivants :

- 1) Jouer un rôle de catalyseur pour renforcer la capacité d'autoprotection et de communautés ;
- 2) Fournir aux Etats membres une aide matérielle et financière ainsi que d'autres formes d'assistance pour la gestion de situations d'urgence ;
- 3) Adopter une approche participative multi-sectorielle.

Tout en prenant en compte les aspects relatifs au genre et à la diversité culturelle.

⁴⁵DEPARTEMENT DES AFFAIRES HUMANITAIRES (DAH) « Politique et mécanismes de la CEDEAO sur la réduction des risques de catastrophes AOUT 2006 »

III.2.2.2. Plan d'Action de Hyogo de la politique

Conformément au Plan d'Action de Hyogo, les objectifs de cette Politique sont les suivants :

- ✓ Faire un plaidoyer et la sensibilisation sur la réduction des risques de catastrophe ;
- ✓ Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les politiques, les programmes et les plans de développement ;
- ✓ Développer et renforcer les institutions et les mécanismes ainsi que les capacités d'instaurer une résilience face aux risques ;
- ✓ Incorporer les approches de réduction des risques de catastrophes dans la préparation aux urgences, la réhabilitation et le recouvrement ;
- ✓ Renforcer la contribution de la réduction des risques de catastrophes à la paix et à la sécurité de la région.

Le Cadre d'action de Hyogo est le principal instrument que les Etats membres des Nations Unies ont adopté pour réduire les risques de catastrophe.

III.2.2.3. Domaines d'intervention de la politique

La Politique est axée sur la réduction des risques de catastrophes à travers des domaines d'intervention de développement en la considérant comme un défi au développement. Partant les recommandations formulées prévoient des actions dans le domaine du développement durable visant à renforcer les capacités de la sous-région en matière de réduction des risques de catastrophes (GRC). Elles s'appesantissent sur la question des catastrophes résultant de causes naturelles et celles concernées par les conflits, mais ne proposent pas de manière explicite des interventions lors des conflits sauf lorsqu'il s'agit de collaboration dans le cadre du programme de Paix et de Développement (PPD).

III.2.2.4. Les actions prioritaires de la politique

Au nombre des actions prioritaires prévues dans le cadre de cette Politique figurent les suivantes :

- 1) Appuyer le développement et la mise en réseau des plateformes nationales chargées de la réduction des risques de catastrophes au niveau sous-régional ;
- 2) Œuvrer en faveur d'un élargissement des différents systèmes d'alerte précoce en état de fonctionnement et faciliter leur coordination et leur harmonisation ;

- 3) Intégrer les principes relatifs à la réduction des risques de catastrophes dans le programme d'harmonisation des politiques économique et financières de la CEDEAO ainsi que les politiques nationales de développement ;
- 4) Promouvoir l'intégration du volet réduction des risques de catastrophes dans la mise en œuvre de la Politique agricole de la CEDEAO en tenant compte de la dimension Genre afin d'assurer la sécurité alimentaire ;
- 5) Développer les capacités sous-régionales en matière de réaction aux catastrophes en s'appuyant sur la Force en Attente de la CEDEAO ainsi qu'un réseau sous-régional d'experts nationaux en matière de gestion de catastrophes pour la fourniture d'une assistance d'urgence pilotée par l'équipe de la CEDEAO pour les Interventions d'Urgence (ECIU) ;
- 6) Développer des indicateurs de catastrophes genre-spécifiques devant être intégrés au système d'alerte précoce du Centre d'Observation et de Suivi de la CEDEAO (COS) ainsi qu'au PPD⁴⁶.

⁴⁶DEPARTEMENT DES AFFAIRES HUMANITAIRES (DAH) « *Politique et mécanismes de la CEDEAO sur la réduction des risques de catastrophes AOUT 2006* »

CHAPITRE IV : CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET ANALYTIQUE

IV.1. Procédure

Parmi les différentes méthodologies de recherche, nous avons opté pour celle de la recherche scientifique qui repose sur le recours systématique à des méthodes et procédures spécifiques pour obtenir des informations ou pour révéler les relations entre les variables. En d'autres termes, la recherche scientifique vise à mettre en lumière de nouvelles informations ou à en vérifier d'anciennes afin d'augmenter ou de vérifier les connaissances. Par conséquent, cette recherche repose sur l'examen d'hypothèses afin de comprendre ou d'analyser un phénomène donné au sein de la société. A ce titre, notre méthode de travail a porté sur les démarches suivantes :

IV.1.1 Méthode de travail

Notre méthode de travail a consacré l'utilisation de l'ensemble de moyens techniques pour interpréter ou analyser les données récoltées auprès des enquêtés dans le but de pouvoir élaborer le document d'étude et d'en faire sortir un résultat.

a) La technique de recherche documentaire

Celle-ci nous a été essentielle dans notre recherche. Elle nous a permis de rechercher systématiquement les ouvrages, revues, rapports, les articles scientifiques et bien d'autres documents en rapport avec notre objet d'étude dans les bibliothèques et sur le Web.

b) L'exploitation documentaire en vue de la rédaction

L'exploitation documentaire se déroule selon un certain nombre d'étapes en fonction des besoins de chapitre, de section et de sous-section qui sont définis dans le plan de rédaction.

Les informations et données développées ici ont principalement été collectées à travers des recherches sur internet notamment les documents accessibles en ligne et repris en référence.

Aussi beaucoup de publications du ministère en charge de l'action humanitaire nous ont été d'une source féconde dans la collecte des données et informations pour la matérialisation du présent travail à travers la recherche documentaire.

Dans le cadre spécifique de cette recherche nous avons utilisé " la grille d'analyse du contenu " pour élaborer notre travail.

C) Discussions en focus groups

La méthodologie des groupes de discussions (focus groups) a été utilisée pour mener les discussions avec les bénéficiaires dans les régions du Sahel et de l'Est, afin de recueillir leurs avis sur l'aide humanitaire qui leur est donnée. La méthodologie des groupes de discussion a été choisie pour permettre une exploration approfondie des opinions et des expériences des bénéficiaires de l'aide humanitaire au Burkina Faso. Les discussions ont été menées de manière participative, en mettant l'accent sur l'écoute active et la prise en compte des voix diverses et des réalités variées des personnes touchées par les crises. Les résultats de cette enquête ont été utilisés pour informer les décideurs, les organisations humanitaires et les acteurs impliqués dans la gestion des crises, afin d'améliorer les interventions et de répondre plus efficacement aux besoins des populations déplacées. Les différentes étapes sont détaillées comme suit :

1. Identification de l'Objectif de l'Enquête :

- L'objectif principal de notre enquête était de recueillir l'appréciation des bénéficiaires quant à l'aide humanitaire qui leur est fournie, en se concentrant sur les programmes d'assistance dans les régions touchées par les crises au Burkina Faso.
- Nous avons cherché à comprendre leurs perceptions, leurs expériences et leurs suggestions pour améliorer les interventions humanitaires et répondre à leurs besoins spécifiques.

2. Sélection du Public Cible :

- Le public cible a été identifié en menant des contacts personnels et en tenant compte de la diversité des bénéficiaires, y compris l'âge, le genre et les différentes communautés touchées.
- Nous avons veillé à inclure une représentation diversifiée de bénéficiaires pour garantir une variété d'opinions et de perspectives lors des discussions en groupe de discussion.

3. Organisation des Focus Groups :

- Les échanges en groupes de discussion ont été organisés dans des lieux confortables et neutres, adaptés aux bénéficiaires pour faciliter une communication ouverte et libre.
- Les groupes de discussion ont été constitués de manière à encourager la participation active de tous les membres, en créant un environnement propice à l'échange d'idées et d'expériences.

4. Animation des Focus Groups :

- Les discussions ont été menées en posant des questions ouvertes, permettant aux participants de s'exprimer librement sur leurs expériences, leurs besoins et leurs suggestions.
- L'animateur a encouragé la participation de tous les membres du groupe, en veillant à ce que chacun ait l'occasion de partager son point de vue et d'apporter sa contribution à la discussion.
- L'objectif était de recueillir des opinions variées et approfondies sur l'aide humanitaire reçue, en mettant l'accent sur les aspects positifs, les lacunes perçues et les recommandations pour l'amélioration.

5. Analyse des Données :

- Une fois les discussions terminées, les enregistrements audios ont été transcrits et les notes détaillées ont été prises pour capturer les points clés et les tendances émergentes.
- Les données ont été analysées en identifiant les thèmes récurrents, les préoccupations majeures, les besoins prioritaires des bénéficiaires et leurs attentes par rapport à l'aide humanitaire.
- Cette analyse nous a permis de mieux comprendre le niveau de satisfaction des bénéficiaires concernant l'assistance reçue, ainsi que leurs aspirations profondes, notamment le désir de retour à la paix et à la stabilité dans leur région.

IV. RESULTATS

CHAPITRE V : ANALYSE DES MESURES OPÉRATIONNELLES EN COURS OU FACE AUX DEFIS HUMANITAIRES ET PRESENTATION DES RESULTATS

SECTION 1 : DÉFI HUMANITAIRE ACTUEL DU BURKINA FASO

Avant d'aborder l'aperçu du contexte global du pays, il sied d'évoquer en quelques lignes les possibles causes de la crise que vit le Burkina Faso depuis 2015. Ces causes ne sont pas exhaustives et relèvent de notre analyse personnelle.

La crise au Burkina Faso est complexe et multifactorielle, impliquant une combinaison de facteurs politiques, économiques, sociaux et sécuritaires. Voici quelques-unes des principales causes :

Instabilité politique : La crise politique au Burkina Faso découle en partie de l'instabilité politique persistante, notamment les tensions entre différents groupes politiques, les mouvements de protestation et les coups d'état qui installent de régimes d'exception.

Défis économiques : Le Burkina Faso est confronté à des défis économiques tels que la pauvreté généralisée, le chômage élevé, l'insuffisance des infrastructures et les inégalités socio-économiques, ce qui contribue à l'instabilité et à la frustration de la population.

Insécurité et terrorisme : L'augmentation de l'insécurité, y compris les attaques terroristes perpétrées par des groupes comme Ansaroul Islam, Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et l'État islamique dans le Grand Sahara (EIGS), ainsi que les conflits intercommunautaires, ont exacerbé la crise sécuritaire dans le pays.

Facteurs régionaux : Les tensions régionales, y compris les conflits dans les pays voisins comme le Mali et le Niger, ont des répercussions sur la situation sécuritaire au Burkina Faso, en favorisant la propagation du terrorisme et des conflits.

Gouvernance inefficace : Les défis de gouvernance, y compris la corruption, le clientélisme politique et l'inefficacité administrative, ont sapé la capacité du gouvernement à répondre efficacement aux besoins de la population et à gérer les crises.

Facteurs environnementaux : Les pressions environnementales telles que la désertification, la dégradation des terres et les changements climatiques ont contribué aux conflits pour l'accès aux ressources naturelles, ce qui aggrave les tensions sociales et les déplacements de population.

Il convient de noter que ces causes sont interconnectées et que leurs effets se renforcent mutuellement, ce qui rend la résolution de la crise au Burkina Faso particulièrement difficile.

V.1.1. Aperçu sur le contexte global du pays

V.1.1.1. Situation socio-économique

D'après le plan humanitaire 2023, qui décrit la situation d'ensemble du Burkina Faso, les facteurs socio-économiques aussi contribuent à la vulnérabilité croissante des populations au pays. Le Burkina Faso est un pays à faible revenu. L'incidence de la pauvreté alimentaire est de 50,7% et l'incidence de l'extrême pauvreté est estimée à 8,2.⁴⁷ Avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,449 en 2021, le pays est classé 184ème⁴⁸. Les personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus représentent 1,1% de la population soit 1,1% chez les hommes et 1% chez les femmes⁴⁹. Le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) est estimé à 7,1% de la population active, âgée de 15 ans et plus au Burkina Faso. Cette situation est davantage préoccupante dans les zones à forts défis sécuritaires car dans les régions du Nord, du Centre-Nord et du Sahel, les jeunes de 15 à 24 ans hors du système éducatif et sans emploi sont près de trois jeunes sur cinq, voire huit jeunes sur dix au Sahel.

V.1.1.2. Situation socio-politique

La situation socio-politique du Burkina Faso a été marquée au cours de l'année 2022 par deux coups d'Etat menés par le Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR) respectivement le 24 janvier 2022 et ensuite le 30 septembre 2022. Le Plan d'action de la Transition (PAT) a été élaboré en mai 2022 à cet effet pour servir de document technique de programmation des priorités de la Transition politique. Ce plan constitue l'instrument de programmation servant de guide pour la mise en œuvre des objectifs stratégiques de la Transition à savoir :

- (i) Lutter contre l'insécurité et restaurer l'intégrité territoriale ;
- (ii) Répondre à la crise humanitaire ;
- (iii) Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance ;
- (iv) Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.

⁴⁷Selon les résultats de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018 (EHCVM-2018),

⁴⁸L'Indice de développement humain (Humanitarian Development Index [HDI]) (2021)

⁴⁹5ème Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) du Burkina Faso en 2019, Résultats Définitifs, publié en juin 2022.

V.1.1.3. Situation sécuritaire

Selon le rapport de l'organisation onusienne UNOCHA qui cite le bilan des sources gouvernementales, le Burkina Faso est confronté à de nombreux défis sécuritaires et humanitaires. Longtemps atteint par des vulnérabilités d'origine climatique et alimentaire, le pays est présentement mais également marqué par des attaques armées de groupes armés terroristes et des actes de banditisme. Les premières attaques ont été enregistrées en octobre 2015 et dans le temps elles se sont multipliées, en passant de quatre attaques enregistrées pendant cette première année à plus de 800 incidents au cours de l'année 2019, selon la même source. La dégradation rapide de la situation a produit une urgence humanitaire sans précédent avec des déplacements massifs de population (560 046 personnes déplacées internes au 9 décembre 2019, Source : CONASUR) et une perturbation de l'accès aux services sociaux de base, notamment l'éducation et la santé.

Selon le rapport de l'organisation onusienne, la dégradation de la situation sécuritaire qui s'est poursuivie en 2020 et 2021, l'année 2022 a été marquée par un accroissement des incidents de sécurité entraînant une augmentation du nombre de personnes déplacées internes (PDI) et une réduction considérable de l'accès humanitaire. Le Burkina Faso a enregistré de janvier à septembre 2022 une augmentation de 43% des incidents sécuritaires comparés à la même période en 2021.⁵⁰

Toutes les régions ont été affectées par l'insécurité à divers degrés, allant des attaques des groupes armés à la restriction continue de mouvements de populations civiles. La vulnérabilité des populations s'est ainsi aggravée, notamment les populations vivant dans des zones enclavées où des mouvements d'entrée et de sortie de civils et de commerçants sont restreints⁵¹.

V.1.1.4. Mobilités des populations à cause de l'insécurité

Au 31 mars 2023, le Burkina Faso enregistrait 2.062.534 (deux millions soixante-deux mille cinq cent trente-quatre) personnes déplacées internes (PDI), soit 3,1% d'augmentation depuis le 28 février où on enregistrait 1.999.127 (un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-sept) personnes déplacées internes. Les femmes et les enfants restent les plus impactés par ces déplacements, représentant respectivement 23% et 60% des PDI⁵². La

⁵⁰ ACLED <https://acleddata.com/dashboard/#/dashboard>

⁵¹ Ibid.

⁵² Tableau de bord général sur l'enregistrement des PDI au BF au 31 Mars 2023, N°03/2023, CONASUR,

majorité des déplacements en 2022 étaient dus à des conflits, tandis que certains déplacements ont été signalés en raison d'inondations. Près de 288 communes accueillent des PDI sur les 351 que compte le pays. Toutes les 49 communes urbaines accueillent des PDI. Les villes qui représentent environ un tiers (1/3) de la population nationale (30%), absorbent près de deux tiers (60%) des PDI, soit 1 million de PDI sur 1,7 million⁵³, selon les données de fin septembre du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR). Le déplacement interne au Burkina Faso est de plus en plus prolongé avec des déplacements multiples.

Les régions les plus touchées par le phénomène du déplacement forcé aussi appelées les 06 régions prioritaires sont : le Sahel, l'Est, le Nord, le Centre-Nord ; le Centre-Est et la Boucle du Mouhoun.

V.1.1.5. La crise sécurité, alimentaire et nutritionnelle

La situation alimentaire et nutritionnelle est préoccupante. En effet, en 2023, 3,5 millions de personnes auront besoin d'assistance en sécurité alimentaire, dont 2,6 millions de personnes ont besoin d'assistance immédiate (Phase 3+ du cadre harmonisé). Le nombre de personnes en insécurité alimentaire entre octobre et décembre 2022 a augmenté de 59% par rapport à la même période en 2021. 1,3 million d'enfants et femmes enceintes et allaitantes ont besoin d'assistance nutritionnelle d'urgence. Des évaluations multisectorielles menées en octobre 2022, ainsi que l'enquête nutritionnelle (SMART rapide) réalisée en juin-juillet 2022, montrent une situation nutritionnelle alarmante ; le taux de malnutrition aiguë globale (MAG) est de 19,8% à Dori et 16,3% à Gorom-Gorom dans la région du Sahel, 19,1% à Séguénéga dans la région du Nord, et 15,2% à Fada dans la région de l'Est.

V.1.1.6. L'accès aux services sociaux de base

Plusieurs attaques ont été enregistrées contre le système de santé, affectant plus de 2 millions de personnes. Cela a entraîné la fermeture de 197 formations sanitaires, soit 14% des formations sanitaires des huit régions les plus affectées et 408 autres, soit 28%, ont réduit leurs services à minima, selon le rapport du ministère de la Santé d'octobre 2022. De janvier à Octobre 2022, 58 points d'eau ont été attaqués empêchant l'accès à l'eau à 830 230 personnes. Durant la même période, 5 709 écoles ont fermé, soit 22% des structures

⁵³En considérant la population du Grand Ouaga qui, aux termes du décret d'adoption du Schéma directeur d'aménagement du Grand Ouaga (SDAGO), est urbaine, le taux d'urbanisation recalculé sur la base des données du RGPH 2019, est de 29,71%.

éducatives du pays affectant plus de 1 million d'élèves et 29 000 enseignants. Les populations de 77 communes vivent durement les conséquences de la rupture ou du dysfonctionnement des services sociaux de base à tous les niveaux.⁵⁴

V.1.2. Bilan de la crise humanitaire et ses besoins en 2023

D'après les sources gouvernementales rapportées par l'organisation onusienne UN OCHA dans sa publication, qui qualifie la situation de pire crise humanitaire de l'histoire du Burkina Faso, avec au total 219 sur 351 communes (62%) se trouvant à un niveau de sévérité 3 et plus, en 2023 comparé à 172 communes en 2022⁵⁵.

En effet, dans ce rapport de 2023, il est noté qu'un Burkinabè sur 5 a besoin d'aide humanitaire, soit 4,7 millions de personnes et environ une personne sur 10, soit 1,9 million de personnes, se sont déplacées à l'intérieur du pays à la date du 31 décembre 2022. Les besoins des personnes affectées ont augmenté à la fois en termes de gravité et d'échelle géographique, par rapport à 2022, précise le rapport⁵⁶.

Selon le cadre intersectoriel d'évaluation des besoins, la sévérité des besoins humanitaires a augmenté de façon aiguë à la fois en échelle et en magnitude en 2023. Environ 89 000 personnes se trouvent dans des conditions classées au niveau 5 de « catastrophe » c'est-à-dire le plus haut niveau de classification. C'est la première fois que les conditions dépassent un niveau aussi sérieux depuis que l'utilisation de ce cadre a commencé en 2019 au Burkina Faso⁵⁷. En ce qui concerne la réponse et la gestion de la situation humanitaire actuelle dont les déplacés internes, le Gouvernement de la transition a développé un plan de réponse humanitaire national 2023 en conséquence.

⁵⁴ « PLAN DE REPOSE HUMANITAIRE : BURKINA FASO 2023 »

<https://reliefweb.int/report/burkina-faso/burkina-faso-plan-de-reponse-humanitaire-2023-mars-2023>

⁵⁵ PROGRAMME HUMANITAIRE 2023 : « PLAN DE RÉPONSE HUMANITAIRE BURKINA FASO » / MARS 2023

⁵⁶ Ibid.

⁵⁷ « Burkina Faso Plan de Réponse Humanitaire 2023 (mars 2023) »

<https://reliefweb.int/report/burkina-faso/burkina-faso-plan-de-reponse-humanitaire-2023-mars-2023>

SECTION 2 : PLAN DE REPONSE À LA CRISE HUMANITAIRE

V.2.1. Aperçu sur le plan de réponse humanitaire nationale et ses articulations

La capacité d'un pays à intervenir immédiatement après une crise est proportionnelle à son niveau de préparation opérationnelle.

Dans le cadre de ce plan national multirisque, le Gouvernement à travers le Ministère en charge de l'action humanitaire a validé un Plan de réponse humanitaire le 15 décembre 2022 et intitulé « Plan de réponse humanitaire du Gouvernement de Transition (PRH/GT) ». Aussi, le 29 décembre 2022, a été validée la Stratégie de relèvement des personnes déplacées internes et des communautés d'accueil-SNR-PDICA (2023-2027). A travers ces documents stratégiques et opérationnels, le Gouvernement entend mettre en œuvre le Pilier II du PAT portant sur la réponse à la crise humanitaire. Aussi, il est attendu une coordination continue entre le Gouvernement et la communauté humanitaire afin de renforcer la synergie et la complémentarité avec le présent Plan de Réponse Humanitaire 2023 qui détermine l'engagement de la communauté humanitaire à soutenir les efforts du Gouvernement dans la gestion efficace de la crise en apportant des réponses adaptées aux différentes situations de fragilités⁵⁸

En effet, selon le contenu du plan de réponse, pour mieux faire face à la situation humanitaire difficile, le Gouvernement de la Transition a élaboré le présent plan de réponse humanitaire en vue d'une meilleure prise en charge des personnes affectées pour l'année 2023. Le plan de réponse s'articule autour des points suivants :

- (i) Orientation stratégique nationale en matière humanitaire ;
- (ii) Analyse des besoins humanitaires ;
- (iii) Principaux défis ;
- (iv) Objectifs ;
- (v) Axes d'intervention ;
- (vi) Principes clés de l'assistance ;
- (vii) Dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation ;
- (viii) Financement ;
- (ix) Analyse des risques et mesures d'atténuation.

V.2.2. Analyse inter-secteur des besoins et les grands points du plan

V.2.2.1. Aperçu sur l'analyse des besoins intersectoriels établie par le plan

L'élaboration du plan de réponse du gouvernement de la transition s'est fondée sur des analyses de la situation humanitaire issues de plusieurs secteurs présentés dans différents

⁵⁸ PROGRAMME HUMANITAIRE 2023 : « PLAN DE RÉPONSE HUMANITAIRE BURKINA FASO » / MARS 2023

rapports en fin d'année 2022. Selon la description analytique et prévisionnelle du plan de réponse, au cours de l'année 2023, il est estimé que 5 625 119⁵⁹ de personnes seront sous pression dans le cadre de l'analyse du cadre harmonisé. Dans le cadre du plan de réponse humanitaire du gouvernement, cette population sous pression représente le nombre total de personnes dans le besoin. Ce chiffre qui représente une augmentation de plus de 10,4% par rapport à la même période en 2021 se justifie par la détérioration de l'environnement sécuritaire et la réduction de l'accès aux services sociaux de base qui impacte les conditions de vies des populations affectées. Le constat montre que l'ensemble des 13 régions du pays est concerné par la situation⁶⁰.

Aussi, selon les données analysées, il ressort que 63% des personnes doivent être immédiatement assistées pour sauver leur vie. Ces personnes sont concentrées dans les régions de l'Est (19%), du Centre-Nord (18%), du Sahel (17%), du Nord et de la Boucle du Mouhoun (10%). Ces zones font partie également des six (06) localités à forts défis sécuritaires. Il faut aussi noter que selon l'analyse des données du profilage (novembre 2022) des personnes déplacées internes, il ressort que, les PDI désignent l'alimentation et les abris comme leur besoin prioritaire⁶¹.

V.2.3. Le contenu des grands points du plan

V.2.3.1. Orientation stratégique nationale en matière humanitaire

La crise multidimensionnelle que vit le Burkina Faso a connu un accroissement sans précédent depuis 2019, obligeant le pays à faire appel aux acteurs internationaux pour appuyer ses actions de réponse. Pour marquer sa reconnaissance, le gouvernement reconnaît et salue le rôle et la place des partenaires dans la réponse en cours, selon le document du plan de réponse. Toutefois, avant d'étaler les grandes lignes de l'orientation stratégique nationale en matière humanitaire, le gouvernement averti en ces termes : « Les présentes orientations stratégiques ne sauraient être perçues comme des restrictions, mais comme un effort d'une meilleure coordination de la réponse humanitaire au Burkina Faso qui est une responsabilité de l'État au sens de l'Article 5 de la convention de l'Union Africaine sur la protection et

⁵⁹Résultats de l'analyse de l'insécurité alimentaire aiguë actuelle et projetée, novembre 2022, Équipe d'analyse du Cadre harmonisé.

⁶⁰PLAN DE REPONSE HUMANITAIRE 2023 DU GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION

⁶¹Données du profilage des PDI, SP/CONASUR, novembre 2022

l'assistance aux personnes déplacées internes en Afrique (Convention de Kampala). L'État burkinabè entend jouer son rôle de premier pourvoyeur de l'assistance humanitaire »⁶².

A cet effet et d'après le contenu du plan de réponse humanitaire les éléments ci-dessous sont énoncés pour l'ensemble des acteurs :

❖ **Les principes d'interventions**

- ✓ Le respect de la souveraineté de l'État dans la mise en œuvre des opérations humanitaires ;
- ✓ Les principes humanitaires ;
- ✓ Le Dialogue entre acteurs ;
- ✓ La responsabilité du Gouvernement dans la coordination et la mise en œuvre de la réponse humanitaire ;
- ✓ La mise en œuvre des actions d'assistance aux personnes déplacées internes sur sites définis par le Gouvernement à travers le ministère en charge de l'action humanitaire ;
- ✓ L'implication et la participation des personnes déplacées dans la mise en œuvre de la réponse humanitaire et sans discrimination ;
- ✓ La collaboration avec les organisations humanitaires internationales, nationales et locales ;
- ✓ La prise en compte du genre et des situations de vulnérabilité spécifiques dans la réponse humanitaire (femmes, enfants, personnes âgées, personnes handicapées, etc.) ;
- ✓ Le respect et la promotion de la protection de la dignité y compris la protection contre les Exploitations et Abus sexuels ainsi la redevabilité envers les communautés affectées.

❖ **Les obligations**

Les obligations pour les acteurs gouvernementaux :

- ✓ Mettre en place un mécanisme de gestion de plaintes ;
- ✓ Faire le suivi de toutes les interventions à caractère humanitaire ;
- ✓ Fournir les données ou toute autre information utile sur les populations vulnérables aux autres acteurs humanitaires afin de faciliter les interventions ;
- ✓ Tenir régulièrement les cadres de concertation des démembrements du CONASUR à tous les niveaux ;

⁶²PLAN DE REPONSE HUMANITAIRE 2023 DU GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION

- ✓ Produire un rapport global sur l'état de mise en œuvre du Plan de réponse humanitaire et un documentaire sur les réalisations effectuées.

Les obligations pour les acteurs agissant à travers le plan de réponse des partenaires :

- ✓ Planifier avec les groupes sectoriels compétents toute action en faveur des populations vulnérables ;
- ✓ Transmettre la liste nominative des populations réellement assistées aux démembrements du CONASUR ainsi qu'au SP/CONASUR ;
- ✓ Transmettre les rapports d'activités aux démembrements du CONASUR ainsi qu'au SP/CONASUR ;
- ✓ S'aligner aux priorités de l'État.

Les obligations pour les personnes et bonnes volontés voulant intervenir auprès des personnes dans le besoin :

- ✓ Respecter les droits et la dignité des personnes ;
- ✓ S'inscrire dans le dispositif de prise en charge des personnes vulnérables mis en place par le Gouvernement ;
- ✓ Bannir toute attitude mercantile ou toute publicité personnalisée ;
- ✓ Promouvoir la solidarité comme stipulé dans la charte nationale de la solidarité.

V.2.4. Les objectifs et les axes d'intervention

V.2.4.1. Les objectifs du plan de réponse

❖ Objectif général

Selon le document de réponse humanitaire, l'objectif global du plan est de contribuer à une meilleure prise en charge de 3 680 290 de Personnes déplacées internes et de personnes non déplacées vulnérables.

Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit :

- D'améliorer la sécurité alimentaire, nutritionnelle et les moyens d'existence d'au moins 3 680 290 Personnes déplacées internes et de personnes non déplacées vulnérables ;
- D'améliorer les conditions d'hébergement d'au moins 1 448 084 Personnes déplacées internes et de personnes non déplacées vulnérables ;

- D'améliorer la prise en charge sanitaire d'au moins 1 826 685 Personnes déplacées internes et de personnes non déplacées vulnérables par l'offre de soins de santé particulièrement dans les zones à forts défis sécuritaires ;
- De renforcer les mécanismes de protection d'au moins 1 448 084 Personnes déplacées internes et de personnes non déplacées vulnérables ;
- D'assurer la prise en charge éducative d'au moins 732 890 élèves déplacés internes (EDI) et élèves non déplacés vulnérables ;
- D'améliorer la disponibilité d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement dans les zones de concentration des PDI au profit d'au moins 1 086 063 Personnes déplacées internes et de personnes non déplacées vulnérables ;
- D'assurer une meilleure coordination des interventions humanitaires ;
- D'assurer un suivi évaluation des activités et du plan.

V.2.4.2. Axes d'intervention

Pour ce qui concerne les interventions, il est indiqué dans le document que pour un meilleur suivi-évaluation du processus de mise en œuvre de ses activités, le plan de réponse humanitaire est bâti suivant trois (3) axes. Il s'agit notamment de la réponse d'urgence, de la préparation au relèvement et de la coordination et pilotage.

V.2.4.2.1. Bref aperçu sur les orientations des axes

Axe 1 : réponse d'urgence

Cet axe vise à assurer une réponse urgente, efficace et efficiente à la crise humanitaire.

Pour ce faire, les activités à mettre en œuvre s'inscrivent dans les actions suivantes :

En matière **d'appui en abris d'urgence aux PDI et aux personnes victimes de catastrophes**, il s'agit de conduire les principales activités suivantes : la dotation de 12 586 ménages vulnérables, ou victimes de catastrophes et crises humanitaires en abris d'urgence.

Dans le domaine des **Articles ménagers essentiels (AME)**, il s'agit de doter 12 586 ménages vulnérables, ou victimes de catastrophes en articles ménagers essentiels.

Axe 2 : préparation au relèvement

Cet axe vise à promouvoir l'autonomisation socio-économique des Personnes déplacées internes et des personnes non déplacées vulnérables. Pour ce faire, les actions à mettre en œuvre s'inscrivent dans les domaines suivants :

En matière **d'accès en Eau, Hygiène, Assainissement dans les zones de retour, d'intégration et de réinstallation**, les principales activités sont : l'installation de 09 réservoirs type poly tank + supprimeur + connexion au réseau de l'ONEA/Communautaires, la réalisation de 34 forages, de 43 infrastructures d'eau potable dans le cadre de la mise en

œuvre du Projet d'urgence de développement territorial et de résilience (PUDTR) et de 5 adductions d'eau potable simplifiées (AEPS).

Il est aussi prévu la réalisation de 60 forages équipés de pompes à motricité humaine dans les centres de santé et 24 dans des écoles, la réalisation de 57 forages positifs et d'AEPS, la réhabilitation de 6 PMH et de 4 AEPS.

Axe 3 : Coordination et pilotage

Cet axe vise à une meilleure coordination de la réponse et à analyser l'état d'avancement et la performance des activités planifiées afin d'appliquer des actions correctives au besoin.

Le volet coordination regroupe l'ensemble des activités relatives à l'orientation de l'action humanitaire dans sa globalité, le plaidoyer en vue de la mobilisation des ressources et de l'alignement de tous les acteurs. Il s'agira plus spécialement des actions d'engagement communautaire/redevabilité, d'appui institutionnel, de documentation/capitalisation des interventions sur le terrain, d'enregistrement et profilage des PDI et de gestion de site d'accueil.

Section 3 : Contribution du Système des Nations Unies et des ONG

Le système des Nations Unies et les ONG, en plus de contribuer en tant que partenaires et techniques et financiers, contribuent également à la réponse par les différentes activités que ces partenaires mènent sur le terrain.

En 2023, le Système des Nations Unies (SNU) et les organisations non gouvernementales (ONG) ont joué un rôle crucial dans la réponse à la crise humanitaire au Burkina Faso. Leur contribution s'est concentrée sur plusieurs domaines clés :

Assistance humanitaire : Le SNU et les ONG ont fourni une assistance humanitaire vitale aux populations touchées par la crise, y compris des distributions de nourriture, d'eau potable, d'abris d'urgence, de soins de santé et d'autres besoins essentiels.

Secours d'urgence : Ils ont également coordonné les opérations de secours d'urgence, fournissant une aide immédiate aux personnes déplacées internes.

Protection des civils : Le SNU et les ONG ont travaillé pour protéger les civils vulnérables, en particulier les femmes, les enfants et les personnes handicapées, contre la violence, l'exploitation et les abus, en mettant en place des mécanismes de protection et en offrant un soutien psychosocial.

Renforcement des capacités locales : Ils ont soutenu le renforcement des capacités des acteurs locaux, y compris les autorités gouvernementales, les organisations locales et les communautés, pour améliorer leur résilience et leur capacité à faire face à la crise.

Coordination et plaidoyer : Le SNU et les ONG ont joué un rôle crucial dans la coordination des efforts humanitaires, en travaillant ensemble et en collaborant avec les autorités nationales

et d'autres partenaires pour assurer une réponse efficace et cohérente. De plus, ils ont plaidé en faveur d'un meilleur accès humanitaire et de la protection des civils auprès des autorités et de la communauté internationale.

Ces efforts ont été réalisés en étroite collaboration avec le gouvernement burkinabè et d'autres partenaires humanitaires, mais malgré ces efforts, la crise humanitaire au Burkina Faso reste complexe et continue de poser des défis importants.

SECTION 4 : LA COORDINATION DES INTERVENTIONS

V.3.1. Le pilotage et le suivi-évaluation

Selon le document gouvernemental, pour le pilotage et le suivi-évaluation, le plan de réponse humanitaire étant le cadre de planification du Gouvernement pour répondre à la crise humanitaire, représente pour les différents départements ministériels, le document-cadre de référence des interventions en la matière. A ce titre, le cadre institutionnel de pilotage du plan doit tenir compte des différents secteurs humanitaires afin de pouvoir fédérer véritablement les énergies en vue de sa mise en œuvre efficace.

Ainsi, selon la même source, le dispositif institutionnel de pilotage proposé vise à garantir un leadership du Gouvernement et à créer les conditions d'une plus large participation et d'un partenariat dynamique entre tous les acteurs au développement. Dans cette perspective, le dispositif institutionnel prévoit deux types d'organes qui sont :

- (i) Les instances de décision et d'orientation ;
- (ii) Les instances de coordination.

V.3.2. Aperçu sur les instances de décision et d'orientation

Il s'agit du Comité d'Orientation et de Suivi et du Comité Stratégique.

1. Le Comité d'orientation et de suivi (COS) :

Il est une instance supérieure de décision. Il est composé du Ministre chargé de l'action humanitaire et tous les autres Ministres. Les réunions du Comité d'orientation et de suivi (COS) se tiennent tous les 3 mois et à chaque fois que de besoin sur convocation du Ministre chargé de l'action humanitaire. Au cours de ses réunions, le COS a pour tâche de :

- ✓ Définir les orientations stratégiques ;
- ✓ Adopter les rapports de mise en œuvre du PRH ;
- ✓ Adopter le rapport de suivi élaboré par le comité technique ;
- ✓ Formuler des recommandations en vue d'améliorer les performances de la mise en œuvre du plan de réponse ;

- ✓ Adopter les stratégies de mobilisation des ressources.

2. Le Comité Stratégique (CS)

Il regroupe le Ministre chargé de l'action humanitaire, le Coordinateur Humanitaire du Système des Nations Unies et le Point Focal humanitaire de la Présidence du Faso. Il est l'instance intermédiaire entre le COS et les instances de coordination.

Les réunions du CS se tiennent chaque semaine et chaque fois que de besoin sur convocation du Ministre chargé de l'action humanitaire qui en assure la présidence.

Le CS a pour attributions :

- ✓ D'apprécier hebdomadairement la situation humanitaire du pays ;
- ✓ De donner des orientations / recommandations stratégiques pour la mise en œuvre de la réponse humanitaire ;
- ✓ D'apprécier l'état de la collaboration État-Partenaires humanitaires aux niveaux stratégique, technique et opérationnel et définir les mesures appropriées et ajustements à prendre afin d'assurer une réponse humanitaire au niveau opérationnel en phase avec les orientations stratégiques ;
- ✓ De faire le point sur le suivi et la mise en application des décisions du CS ;
- ✓ De proposer des ajustements, y compris au niveau opérationnel, en lien avec les difficultés et les insuffisances soulevées.

V.3.3. Les instances de coordination

Les instances de coordination regroupent **le comité de coordination opérationnelle, le comité technique de suivi et les cellules régionales de coordination.**

1. Le comité de coordination opérationnelle

Il est l'instance de coordination au niveau opérationnel. Il est composé du SP/CONASUR et du Chef du bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA). Il est présidé par le Secrétaire Permanent du CONASUR.

Les réunions du Comité de coordination opérationnelle se tiennent chaque semaine et à chaque fois que de besoin. Le comité de coordination opérationnelle a pour rôles :

- ✓ De travailler sur la complémentarité entre les interventions des acteurs humanitaires et celles du gouvernement ;
- ✓ De partager régulièrement un bilan des interventions des différents acteurs ;
- ✓ D'agir en coordination pour la résolution des problèmes opérationnels qui interviennent dans la mise en œuvre des activités et, où nécessite, de soulever des points de discussion à la considération du CS ;
- ✓ De travailler de manière collaborative à combler des gaps identifiés dans le financement et la mise en œuvre de la réponse humanitaire ;
- ✓ De suivre la mise en œuvre des recommandations du COS et du CS.

2. Le comité technique de suivi

Cet organe est composé du SP/CONASUR et des points focaux sectoriels. Il est présidé par le Secrétaire Permanent du CONASUR. Le comité technique du suivi placé sous la présidence du Secrétaire Permanent du CONASUR se réunit tous les trimestres pour :

- ✓ produire les rapports bilans de la mise en œuvre du plan ;
- ✓ identifier les nouveaux besoins en tenant compte de l'évolution du contexte ;
- ✓ analyser et valider les données collectées ;
- ✓ identifier et documenter les leçons apprises dans le cadre de la mise en œuvre de la réponse.

3. Les cellules régionales de coordination

Elles regroupent les membres des CORESUR. Les Gouverneurs de région en sont les Présidents. Les cellules régionales de coordination placées sous la présidence du Gouverneur de région se réunissent tous les trimestres pour :

- ✓ Approuver les rapports bilans de la mise en œuvre du plan au niveau régional ;
- ✓ Valider les nouveaux besoins en tenant compte de l'évolution du contexte au niveau de la région ;
- ✓ Valider les données fournies par chaque acteur humanitaire de la région ;
- ✓ Approuver les capitalisations des leçons apprises dans le cadre de la mise en œuvre de la réponse au niveau régional.

Outre ces instances de suivi et d'évaluation, le suivi se fera également de manière continue au niveau de chaque acteur. L'évaluation du plan comprend une revue à mi-parcours au premier semestre et une revue annuelle. Cette évaluation vise à faire le bilan des actions menées, mesurer la progression du niveau d'atteinte des indicateurs/cibles et entrevoir des perspectives.

Tableau 1 : Indicateurs de suivi stratégique du plan

Indicateurs	Cibles	Périodicité	Source de collecte
Nombre de personnes vulnérables identifiées (PDI, Non PDI)	3 680 290	Mensuelle	Rapport mensuel d'assistance
Proportion de personnes vulnérables assistées ⁶	100%	Annuelle	Rapport d'activité Rapport mensuel d'assistance
Nombre de sessions de coordination organisées	59	Annuelle	Rapport de session Rapport d'activités
Nombre de rapport de déplacement publié	12	Mensuelle	Rapport de déplacement
Pourcentage de ressources financières mobilisées pour la réponse humanitaire	100%	Annuelle	Rapport d'activité
Nombre de partenaires intervenant au Burkina Faso ayant soumis un rapport d'activités	100%	Annuelle	Rapport d'activités Base de données

SECTION 5 : ASPECTS FINANCIERS

V.4.1. Aperçu sur le financement du plan de réponse humanitaire

V.4.1.1. Stratégie de mobilisation des ressources

La mise en œuvre du Plan de réponse humanitaire nécessitera la mobilisation d'importants moyens financiers qui seront assurés par des ressources provenant de différents acteurs qui sont :

1. **L'État** : l'essentiel du budget du plan sera financé par l'État ;
2. **Les collectivités territoriales** : les régions et les communes devraient allouer un budget aux activités de réponse d'urgence et de relèvement.

Cela peut se faire à travers la prise en compte de ces questions dans leurs Plans locaux de développement ;

3. **Les Partenaires techniques et financiers (PTF)** : outre leurs appuis techniques, les diverses agences de coopération bilatérale et multilatérale, les agences du Système des Nations Unies, les ONG internationales devront apporter leurs contributions financières au besoin de financement du plan ;
4. **Le privé** : les entreprises, les sociétés notamment minières, les banques, dans le cadre de leurs actions relatives à la responsabilité sociale des entreprises (RSE), pourraient contribuer au financement du plan.

Au-delà de ces acteurs ci-dessus cités, les communautés doivent contribuer à la mise en œuvre du plan par un apport financier, matériel ou humain sur le terrain. Pour mobiliser les ressources nécessaires au financement du plan, un plaidoyer devra être fait auprès des acteurs ci-dessus identifiés afin que des fonds soient mis à disposition pour sa mise en œuvre.

Pour certaines actions du plan, un appel national à contribution peut être lancé pour mobiliser les ressources. En ce qui concerne les opérateurs économiques d'envergure (sociétés, entreprises, banques), il faut les inciter par la sensibilisation et le plaidoyer, à s'impliquer dans le mécénat, selon les diverses formules de financement. D'autres stratégies de financement pourraient être le parrainage, l'organisation de téléthons ou autres événements générateurs de ressources⁶³.

⁶³PLAN DE REPONSE HUMANITAIRE 2023 DU GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION

Tableau 2 : Synthèse de financement

Axes d'intervention	État (en millier)	PTF (en millier)	A rechercher (en millier)	Coût Total (en millier)	%
Axe 1: Réponse d'urgence	91342734,17	4677943,762	5981818	102002495,9	30,36%
Axe 2: Préparation au relèvement	103272165,9	111484348,2	16310458,57	229621972,6	68,34%
Axe 3: Coordination et pilotage	2911231,5	1308407,118	143000	4362638,618	1,30%
Total général	197526131,5	117470699,1	22435276,57	335987107,2	
	58,79%	34,96%	6,68%		

Source : PLAN DE REPONSE HUMANITAIRE 2023 DU GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION

V.4.2. Les risques et les mesures d'atténuation du plan de réponse humanitaire

V.4.2.1. Analyse des risques et mesures d'atténuation

Dans l'élaboration du plan de réponse humanitaire, des risques ont été pris en compte et les mesures d'atténuation prévues. En effet, selon le contenu du plan de réponse humanitaire de la transition, partant de l'analyse de l'impact de la crise humanitaire sur l'ensemble du territoire, il ressort que plusieurs régions sont fortement affectées, suscitant d'énormes besoins. Pour la période 2023, la communauté humanitaire s'est accordée à renforcer la synergie d'action. C'est dans cette perspective de dynamisme, que le Gouvernement a élaboré de manière participative avec la communauté humanitaire ce Plan de réponse humanitaire pour permettre de mieux juguler la crise humanitaire.

Cependant, d'après la même source, la mise en œuvre du plan de réponse peut être perturbée par un certain nombre de risques qui nécessiteront des mesures d'atténuation. Il convient alors de les identifier, de les analyser afin d'y apporter des mesures de mitigation. Les principaux risques sont entre autres :

- l'insécurité ;
- la faible mobilisation des ressources et la mauvaise gestion financière,
- les perturbations climatiques,
- la faible adhésion des populations⁶⁴.

⁶⁴PLAN DE REPONSE HUMANITAIRE 2023 DU GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION

V.4.3. Les risques du plan⁶⁵

V.4.3.1. L'insécurité

Sur le plan sécuritaire, il ressort de l'analyse que certaines zones du Burkina Faso font actuellement face à la menace des groupes terroristes dont les activités criminelles aggravent la vulnérabilité des populations et limitent les actions de réponses du Gouvernement et de ses partenaires. Un des risques majeurs est la dégradation de la situation sécuritaire du pays. Une telle situation pourrait fragiliser le dispositif de mise en œuvre du Plan de réponse et compromettre l'atteinte des résultats, indique l'analyse. Des renforcements de mesures adaptatives, notamment le respect des principes humanitaires, la mobilisation communautaire, la participation citoyenne à la sécurité, la coordination civilo-militaire, le dialogue intercommunautaire et la coopération avec les pays frontaliers pourront contribuer à l'atténuation de la situation, conclue l'analyse dans le document.

V.4.3.2. La faible mobilisation des ressources financières

En ce qui concerne la mobilisation des ressources financières, l'analyse du plan de réponse énonce entre autres la faible allocation des ressources par l'État, les retards de déblocage, la faiblesse de la contribution des PTF, le non-respect du principe de l'alignement des ressources financières et des normes définies, l'insuffisance dans la gestion des ressources sont autant de risques qui peuvent limiter la mise en œuvre du plan. La promotion et la consolidation du financement par le budget de l'État sont nécessaires afin de mobiliser les ressources pour la mise en œuvre effective du Plan. Des plaidoyers pour la mobilisation des ressources financières additionnelles auprès des partenaires techniques et financiers (PTF), la mise à profit de la coopération décentralisée et les contributions des acteurs du secteur privé sont des opportunités, selon l'analyse du document. Le document ajoute qu'une autre mesure de mitigation pour faire face au déficit de financement serait l'assistance basée sur la vulnérabilité.

V.4.3.3. Les perturbations climatiques

Pour ce qui est des perturbations climatiques, l'analyse rapporte que les changements climatiques exercent une influence croissante sur la récurrence et la gravité des catastrophes climatiques d'origine naturelle au Burkina Faso. La survenue de catastrophes naturelles telles les inondations, la sécheresse, les vents violents qui pourraient entraîner des conséquences comme la dégradation des voies de communication, l'insécurité alimentaire, les conflits liés à

⁶⁵PLAN DE REPOSE HUMANITAIRE 2023 DU GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION

l'utilisation des ressources, etc. sont susceptibles d'affecter la mise en œuvre du Plan de réponse, indique le document.

V.4.3.4. Mesure d'atténuation

D'après le contenu du document, comme mesure d'atténuation, il serait important de doter toutes les communes, les provinces et les régions de plans de contingence, de former et sensibiliser les équipes d'exécution de terrain, de prendre en compte la cartographie et le cycle des risques dans la planification et la réalisation des activités, de renforcer le système d'alerte précoce.

SECTION 6 : RESULTATS EN TERMES D'ACQUIS DE CAPACITE

V.5.1. Le contexte de notre démarche

Au terme de cette étude, dont le thème est : "*Capacité des Etats dans la gestion des crises humanitaires liées au terrorisme : Cas du Burkina Faso et ses moyens face aux déplacements internes de ses populations*", le bilan que nous pouvons dresser en termes de résultats de nos recherches se résume comme suit :

En rappel, notre recherche avait pour ambition d'apporter une réponse à notre interrogation qui celle de savoir « comment et par quels moyens les Etats en général doivent-ils répondre aux besoins humanitaires des déplacés internes liés au terrorisme et qu'en est-il du cas spécifique du Burkina Faso ? ».

En substance et à l'issue de notre recherche, nous retiendrons de cette étude que la capacité du Burkina Faso en matière de prévention des catastrophes et de gestion des crises humanitaires est avérée et observable à deux niveaux qui sont :

- L'instance institutionnelle permanente dont le CONASUR (Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation)
- Le dispositif ponctuel de gestion humanitaire des personnes déplacées internes à cause du terrorisme dont le PRH (Plan de réponse humanitaire).

V.5.1.1. Au niveau de l'instance institutionnelle permanente qui est le CONASUR.

Le CONASUR a été créé par le décret N°93/069/PRES/SAS-F du 5 mars 1993, en vue de prendre en compte l'ensemble des catastrophes et d'intégrer les aspects mouvements des populations et la réhabilitation. Selon son statut, le CONASUR est la Plate-forme nationale de réduction des risques de catastrophes qui représente en même temps le Burkina Faso sur le plan international en matière humanitaire. Le CONASUR est la principale instance de

coordination et d'orientation des efforts de l'Etat Burkinabè dans le domaine de la prévention des catastrophes et de la gestion des crises humanitaires.

En effet, d'après les experts, au regard de la vulnérabilité environnementale du Burkina Faso, de même que la fréquence et de l'amplitude des catastrophes que le pays a connues ces dernières décennies, l'existence d'une telle structure est tout à fait pertinente et indispensable. Compte tenu de cette importance, le décret qui le crée lui confère un statut de structure pérenne. Selon les observateurs, en ayant ce dispositif, le Burkina Faso se conforme aux instruments internationaux auxquels il a adhéré en matière de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires.

Le CONASUR est représenté sur l'ensemble du territoire national par des démembrements au niveau des Régions par le Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CORESUR), des Provinces (COPROSUR), des départements (CODESUR). Au niveau des villages, il s'appuie sur les Comités villageois de Développement (CVD). Chacun de ces démembrements a comme responsabilité dans le ressort administratif correspondant aux aspects suivants :

- ✓ l'organisation de la collecte et l'analyse de données sur les catastrophes ;
- ✓ l'organisation des activités d'éducation, de sensibilisation pour la prévention et la gestion des catastrophes et enfin ;
- ✓ l'alerte en cas de catastrophe.

L'opérationnalisation du CONASUR est confiée à un organe exécutif qui est le Secrétariat permanent du conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (SP-CONASUR).

Cet organe est chargé entre autres :

- ✓ de coordonner les interventions à caractère social et humanitaire en cas de catastrophe ;
- ✓ d'élaborer et exécuter les programmes d'activités annuels adoptés par le conseil ;
- ✓ d'assurer l'accueil, l'assistance et la réinsertion socio-économique des personnes déplacées et/ou qui reviennent de l'étranger suite à des crises ;
- ✓ de gérer l'ensemble des ressources financières, matérielles et humaines du CONASUR.

Toute chose qui traduit la capacité de l'Etat burkinabè à faire face à toute crise humanitaire dans le pays.

V.5.1.2. Au niveau du dispositif ponctuel de gestion humanitaire des personnes déplacées internes à cause du terrorisme dont le plan de réponse humanitaire en cours

Le plan de réponse humanitaire aux déplacées internes à cause du terrorisme s'étend sur une année, de janvier 2023 à décembre 2023 et couvre quatre axes d'intervention. Selon les

autorités, la mise en œuvre de ce plan vise à permettre de toucher 3 680 290 bénéficiaires dont 1 448 099 personnes déplacées internes et 2 232 191 de personnes non déplacées vulnérables. Le coût total de celui-ci est estimé à 319 230 057 500 FCFA dont 197 526 131 545 FCFA du budget de l'État, 117 470 699 077 FCFA des Partenaires techniques et financiers et 22 435 276 571 FCFA à rechercher. Toutefois, des mises à jour peuvent intervenir en fonction du contexte national et international.

En ce qui concerne les lacunes du plan qui se résument en faiblesse, les risques liés à l'insécurité, à la faible mobilisation des ressources financières et aux perturbations climatiques, constituent des menaces à l'efficacité de ses opérations sur le terrain.

V.5.2. Cadre stratégique d'intervention du CONASUR après son opérationnalisation

Dans le cadre de la mise en œuvre Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) 2010-2015 et à travers des politiques sectorielles, le Burkina Faso s'est doté depuis 2012 d'une stratégie nationale de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires. Cette stratégie nationale est assortie de la Loi 012-2014/AN portant loi d'orientation de prévention et gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes qui a été adoptée le 22 avril 2014. L'objectif principal de cette loi est la prévention et la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes au Burkina Faso, quelle qu'en soit la nature, l'origine et l'ampleur⁶⁶.

V.5.2.1. Les objectifs stratégiques d'exécution

L'opérationnalisation du CONASUR s'est exécutée sur la base des objectifs stratégiques définis dans plusieurs domaines par la stratégie nationale qui a fait l'objet de la loi d'orientation. En termes de bilan à mettre à l'actif des résultats dans le domaine d'intervention du CONASUR que nous pouvons présenter, il y a ceux des Objectifs stratégiques 1, des Objectifs stratégiques 2 et des Objectifs stratégiques 3.

V.5.2.1.1. Objectif stratégique 1

Domaine 1: Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et plans relatifs au développement durable.

⁶⁶ Mr OUEDRAOGO Oussimane/2iE/ «Rapport national de suivi sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo (2013-2015)» oussiman@yahoo.fr

L'intégration de la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) se fait à travers les programmes sectoriels suivants :

- la stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) 2011-2015 en cours d'adoption, la politique nationale d'action sociale, le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT), la politique nationale de protection civile, la politique nationale de l'habitat et du développement urbain, les programmes des secteurs de l'Environnement, de la Santé, des Ressources animales, de l'Enseignement, de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques, des Infrastructures et du Désenclavement, des Transports (Météo et sécurité routière), et de la défense.

Elle se fait également à travers les programmes des Instituts de recherche que sont le Centre national de recherche scientifique et technologique (Institut National d'Étude et de Recherche Agronomique, Institut de Recherche en Science Appliquée et Technologique), les Universités et Instituts de formation. On peut retenir également les programmes du pays élaborés sur la base des Conventions internationales (Changement climatique, Lutte contre la désertification, Biodiversité...) ⁶⁷.

V.5.2.1.2. Résultats de l'objectif stratégique 1

La Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) 2010-2015 mise en œuvre à travers des politiques sectorielles et est en cours de relecture.

Le Burkina Faso dispose depuis 2012 d'une stratégie nationale de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires assortie de la Loi 012-2014/AN portant loi d'orientation de prévention et gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes) adoptée le 22 avril 2014. Cette Loi a pour objet la prévention et la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes au Burkina Faso, quelle qu'en soit la nature, l'origine et l'ampleur. En outre, le Burkina Faso a adopté la Loi 017-2014/AN portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de la distribution des emballages et sachets plastiques non biodégradables. D'autres politiques et programmes comme la Politique nationale de protection sociale 2013-2022, la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle, le Programme d'investissement forestier ont été mis également en place.

V.5.2.3. L'objectif stratégique 2

Domaine 2: Développer et renforcer les institutions, mécanismes et capacités pour accroître la résilience face aux aléas.

Les initiatives ou mesures prises par le Gouvernement entrant dans le cadre de la

⁶⁷ Plan de réponse humanitaire 2020 du Burkina Faso

Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) se traduisent par :

- un accroissement des ressources budgétaires, humaines, la formation et l'information des communautés à la base ;
- la mise en place d'un système intégré d'information au SP/CONASUR, mais aussi des Systèmes de surveillance et d'alerte précoce au niveau sectoriel, sous régional et régional (CILSS, CEDEAO, ACMAD...). Ces systèmes fournissent des informations aux décideurs et acteurs (Gouvernement, Partenaires) et aux communautés de base pour la préparation et la prise de mesures et d'actions préventives ;
- l'existence de mécanismes (Comités) de gestion des épidémies à tous les échelons de l'administration sanitaire ;
- la création des structures de facilitation d'accès aux logements décents et d'application des normes de construction⁶⁸.

V.5.2.3.1. Résultats de l'objectif stratégique 2

Le CONASUR avec l'appui des partenaires techniques et financiers assure des sessions de renforcement des capacités des différents acteurs (démembrements du CONASUR, associations, élus locaux...) en matière de RRC (Réductions des risques de catastrophes).

D'autres actions en matière de RRC ont été développées. Il s'agit notamment de :

- la mise en place des comités de surveillance et d'alerte précoce au niveau communautaire pour la prévention et gestion des inondations et sécheresses ;
- la mise en place d'un système intégré d'informations du CONASUR ;
- la mise à disposition des démembrements du CONASUR des moyens financiers et matériels pour la gestion des catastrophes ;
- la construction de magasins de stockage ;
- du repositionnement de vivres et non vivres ;
- la surveillance des maladies à potentielle épidémique à travers la collecte et l'analyse des Télégrammes Lettres Officielles Hebdomadaires (TLOH) ;
- l'opérationnalisation des services de facilitation d'accès aux logements décents selon les normes de construction ;
- la construction et la promotion des logements sociaux au profit des travailleurs à revenu intermédiaire⁶⁹ ;

V.5.2.4. l'Objectif stratégique 3

Domaine 3: Envisager systématiquement la réduction des risques dans l'exécution des programmes de préparation aux urgences, de réponse et de relèvement

La RRC (réduction des risques de catastrophes) au Burkina Faso comporte trois (03) dimensions :

⁶⁸ Ibid.

⁶⁹ Mr OUEDRAOGO Ousmane/2iE/ « Rapport national de suivi sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo (2013-2015) » oussiman@yahoo.fr

- la dimension prévention qui se traduit par des actions de formation, d'information, de sensibilisation et d'éducation à tous les niveaux (élus locaux, communautés, professionnels de divers métiers, exercice de simulations...) pour l'adoption de nouveaux comportements face aux risques qui surviennent dans notre pays et la mise en œuvre de mesures de lutte contre les vulnérabilités ;
- la dimension des secours en cas de catastrophes : pour sauver les populations victimes de catastrophes, le Gouvernement et ses partenaires apportent des secours d'urgence (sauvetage) et des aides humanitaires dans plusieurs domaines (Alimentation, Santé, Éducation, Hébergement, Eau, Hygiène et Assainissement...) ⁷⁰.

Pour une réponse efficace, rapide et coordonnée, le Burkina Faso s'est doté en 2009 d'un Plan de Contingence National Multirisque de Préparation et de Réponse aux Catastrophes. Ce plan de contingence est renforcé par des plans ORSEC (national, régional, local). A ce jour, sept (07) des treize régions que compte le Burkina Faso ont des plans régionaux ;

- la dimension Réhabilitation/reconstruction/relevement : cette dimension constitue une préoccupation majeure du Gouvernement qui l'a intégrée dans ses politiques et programmes. L'insuffisance des moyens face aux besoins souvent considérables, ne permet pas une mise en œuvre satisfaisante de cette dimension.

Cependant, l'inondation survenue dans notre pays le 1er septembre 2009 a amené le gouvernement et les partenaires à prendre conscience de l'importance de ce volet, à travers une assistance pour la réhabilitation des sinistrés. Les efforts du Gouvernement sont accompagnés par les interventions de certaines ONG et Associations et des Partenaires Techniques et Financiers ⁷¹.

V.5.2.4.1. Résultats de l'objectif stratégique 3

En termes de résultats, à travers le CONASUR des actions ont été développées dans les domaines suivants :

- Prévention
 - la validation d'un plan de communication du CONASUR en 2014 ;
 - l'élaboration des plans régionaux de contingence multirisques et Plans ORSEC ;
 - la simulation du plan ORSEC ;
 - l'élaboration de cartographies de risques et de vulnérabilité ;
 - la mise en place d'une station d'écoute au niveau de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) ;
 - l'existence de station de réception d'images satellitaires pour la surveillance environnementale ;
 - l'intégration de la RRC dans les curricula d'enseignement;

⁷⁰ Plan de réponse humanitaire 2020 du Burkina Faso

⁷¹ Mr OUEDRAOGO Oussimane/2iE/ « Rapport national de suivi sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo (2013-2015) » oussiman@yahoo.fr

- la modernisation des infrastructures météorologiques pour un meilleur suivi ;
- Sauvetage et Secours d'urgences
- la création des compagnies de brigade de sauvetage et de secours dans d'autres localités;
- le renforcement des stocks d'urgence ;
- la sécurisation des camps des réfugiés maliens et des sites aménagés pour les personnes déplacées et retournées ;
- la sécurisation des personnes et leurs biens en cas de catastrophes ;
- la distribution gratuite ou la vente à prix social de vivres et non vivres;
- Réhabilitation/relèvement
- la reconstitution de cheptel et la distribution d'aliments pour bétail ;
- la restauration du couvert végétal et des sols ;
- la reconstruction des logements et la dotation de matériaux de construction au profit des personnes victimes de catastrophes etc.⁷²

⁷² Mr OUEDRAOGO Oussimane/2iE/ «Rapport national de suivi sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo (2013-2015) »
oussiman@yahoo.fr

V. DISCUSSION ET ANALYSES

Le Burkina est classé parmi les pays pauvres très endettés. En dépit de la modestie de son économie nous pouvons affirmer qu'il fournit beaucoup d'efforts pour répondre au mieux de ses capacités aux besoins de ses citoyens victimes du terrorisme. Le pays est fort de ses dispositifs législatifs et institutionnels lui permettant de faire face aux crises humanitaires. Le Burkina dispose des capacités lui permettant de s'assumer en termes de réponses aux crises humanitaires en témoigne le bilan ci-dessous en termes de réponses à la crise que le pays subit depuis 2015.

1. Bilan en termes d'assistance aux populations

Le Burkina Faso est confronté à une crise sécuritaire depuis plusieurs années due aux activités croissantes des groupes armés terroristes qui ont entraîné une crise humanitaire considérable. Dans les six régions du Burkina les plus touchées par les conséquences de l'insécurité, les organisations humanitaires assurent de manière continue directement ou indirectement leur présence. Malgré les insuffisances ci-dessus relevées, force est de constater que le gouvernement du Burkina Faso, qui est le premier répondant à la crise humanitaire, renforce ses capacités sans répit à travers le CONASUR qui œuvre en collaboration avec tous les acteurs du monde humanitaire en présence pour des réponses stratégiques et opérationnelles. L'assistance humanitaire apportée aux populations ont permis d'engranger des résultats notables et les points ci-après présentent les résultats des réponses apportées aux populations conformément aux objectifs stratégiques, selon le bilan du plan de réponse humanitaire de 2020 à 2023.

1.1. Résultats globaux par objectif stratégique 2020

En 2020, 2 100 000 personnes bénéficient de l'assistance d'urgence intégrée nécessaire pour adresser les problèmes critiques liés à leur bien-être physique et mental tenant compte des adaptations liées au COVID-19⁷³.

Tableau 3 : Résultats des bénéficiaires d'assistance humanitaire de 2020

Objectifs stratégiques (OS)		personnes dans le besoin	personnes ciblées
OS 1	En 2020, 2 100 000 personnes bénéficient	2,1M	2M

⁷³ Plan de réponse humanitaire 2020 du Burkina Faso

	de l'assistance d'urgence intégrée nécessaire pour adresser les problèmes critiques liés à leur bien-être physique et mental.		
OS 3	En 2020, 2,9 millions de personnes dans le besoin humanitaire affectées par la crise, améliorent leurs conditions de vie à travers une assistance adaptée à leurs besoins, fournie à temps et dans un environnement de protection.	2,9M	2,1M
OS 4	En 2020, la protection et le respect des droits humains de 2 100 000 personnes affectées par la crise sont assurés.	2,1M	940k

Source : Plan de réponse humanitaire 2020 du Burkina Faso

L'atteinte d'objectifs stratégiques à engendrer des besoins financiers de 2020 se sont chiffré à US\$ 424 millions. Ce qui, selon le plan de réponse humanitaire, est la plus importante requête de financement humanitaire depuis les 10 dernières années au Burkina Faso.

1.2. Résultats globaux par objectif stratégique 2021

Pour répondre aux besoins les plus urgents des 2,9 millions de personnes ciblées, 607,9 millions de dollars seront nécessaires en 2021. Dans les six régions du Burkina les plus touchées par les conséquences de l'insécurité, les organisations humanitaires continuent à assurer directement ou indirectement leur présence conformément au plan de réponse national sous la coordination du CONASUR⁷⁴.

Tableau 4 : Résultats des bénéficiaires d'assistance humanitaire de 2021

Objectifs stratégiques (OS)		personnes dans le besoin	personnes ciblées
OS 1	En 2021, 1,3 millions de personnes bénéficient d'une assistance humanitaire d'urgence afin de réduire la morbidité et la mortalité, atténuer les souffrances et renforcer la protection des civils conformément au droit international humanitaire et aux droits de l'homme dans les six régions prioritaires	1,3M	1,3M

⁷⁴ Plan de réponse humanitaire 2021 du Burkina Faso

OS 2	En 2021, 2,5 millions de personnes ont vu leur accès aux services sociaux de base amélioré à travers une assistance adaptée à leurs besoins, fournie à temps et dans un environnement de protection.	3,5M	2,5M
OS 3	En 2021, la protection et le respect de tous les droits humains de 2 millions de femmes, hommes, filles, garçons et personnes vivant avec un handicap affecté par la crise sont assurés.	3,5M	2M

Source : Plan de réponse humanitaire 2021 du Burkina Faso

Dans les six régions du Burkina les plus touchées par les conséquences de l'insécurité, les organisations humanitaires continuent à assurer directement ou indirectement leur présence. Pour répondre aux besoins les plus urgents des 2,9 millions de personnes ciblées, 607,9 millions de dollars ont été nécessaires en 2021. Dans l'exécution du plan de réponse humanitaire 2021 avec le gouvernement du Burkina Faso, 67 organisations humanitaires, dont des entités des Nations Unies, et plus d'une quarantaine d'ONG Nationales et Internationales ont soumis des projets⁷⁵.

1.3. Résultats globaux par objectif stratégique 2022

La crise actuelle au Burkina Faso, impacte directement plus de 5 millions de personnes dont 3,5 millions de personnes présentent des besoins humanitaires aigus. Tenant compte des capacités d'interventions, de l'état critique de la vulnérabilité des communautés affectées, les interventions humanitaires en 2022 ont ciblé 86% des personnes dans le besoin soit une progression de 3% par rapport à 2021. 3 millions de personnes, composées de personnes déplacées internes (42%), de personnes non déplacées directement impactées les conséquences de l'insécurité (y compris les communautés d'accueil et les personnes vivants dans les zones en proie à l'insécurité) (57%) et les réfugiés (1%) ont été ciblées. Les actions humanitaires en 2022 se dérouleront à travers trois axes stratégiques que sont :

- ***Objectif Stratégique 1***

En 2022, 1,9 million de personnes bénéficient d'une assistance humanitaire d'urgence multisectorielle intégrée en temps opportun, nécessaire pour prendre en charge leurs problèmes critiques liés au bien-être physique et mental, avec une attention chez les enfants, les femmes et les personnes vivant avec un handicap.

- **Objectif Stratégique 2**

En 2022, 3 millions de femmes, hommes, filles, garçons, personnes âgées et personnes en situation de handicap affectés par la crise humanitaire ont vu leur accès aux services sociaux de base amélioré à travers une assistance digne et adaptée à leurs besoins, fournie à temps et dans un environnement de protection

- **Objectif Stratégique 3**

En 2022, 1,1 million de femmes, hommes, filles, garçons, personnes âgées et handicapées affectés par la crise avec des besoins de protection ont bénéficié d'une prise en charge individuelle, et l'environnement protecteur est renforcé à travers un meilleur respect des droits de la population civile par les porteurs d'armes et autorités compétentes.

Pour chaque objectif stratégique, la réponse des acteurs se sont menées selon les approches coordonnées et privilégiant l'assistance basée sur la vulnérabilité, l'adaptation des stratégies de mise en œuvre des activités avec des modalités qui facilitent l'accès y compris le cash transfert et le respect des principes humanitaires⁷⁶.

Tableau 5 : Résultats des bénéficiaires d'assistance humanitaire de 2022

Objectifs stratégiques (OS)		personnes ciblées
OS 1	En 2022, 1,9 million de personnes bénéficient d'une assistance humanitaire d'urgence multisectorielle intégrée en temps opportun, nécessaire pour prendre en charge leurs problèmes critiques liés au bien-être physique et mental, avec une attention chez les enfants, les femmes et les personnes vivant avec un handicap	1,9M
OS 2	En 2022, 3 millions de femmes, hommes, filles, garçons, personnes âgées et personnes en situation de handicap affectés par la crise humanitaire ont vu leur accès aux services sociaux de base amélioré à travers une assistance digne et adaptée à leurs besoins, fournie à temps et dans un environnement de protection	3M
OS 3	En 2022, 1,1 million de femmes, hommes, filles, garçons, personnes âgées et handicapées affectés par la crise avec des besoins de protection ont bénéficié d'une prise en charge individuelle, et	1,1M

⁷⁵ Ibid.

⁷⁶ Plan de réponse humanitaire 2022 du Burkina Faso

	L'environnement protecteur est renforcé à travers un meilleur respect des droits de la population civile par les porteurs d'armes et autorités compétentes	
--	--	--

Source : Plan de réponse humanitaire 2022 du Burkina Faso

Pour l'année 2022, en plus de l'insécurité qui a réduit l'accès des populations aux services sociaux de base, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle s'est accentuée sur l'ensemble du pays avec au moins 2,6 millions de personnes à risque de crises alimentaires. Pour offrir une assistance digne et adéquate aux personnes en situation d'extrême besoin, il a paru nécessaires de mobiliser 591 millions USD à l'effet de permettre à ces personnes de satisfaire leur besoin.

1.4. Résultats globaux par objectif stratégique 2023

En matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, la situation alimentaire et nutritionnelle est préoccupante. En effet, à la date de mars 2023, 3,5 millions de personnes auront besoin d'assistance en sécurité alimentaire, dont 2,6 millions de personnes ont besoin d'assistance immédiate (Phase 3+ du cadre harmonisé). Le nombre de personnes en insécurité alimentaire entre octobre et décembre 2022 a augmenté de 59% par rapport à la même période en 2021. 1,3 million d'enfants et femme enceintes et allaitantes ont besoin d'assistance nutritionnelle d'urgence. Des évaluations multisectorielles menées en octobre 2022, ainsi que l'enquête nutritionnelle (SMART rapide) réalisée en juin-juillet 2022, montrent une situation nutritionnelle alarmante ; le taux de malnutrition aiguë globale (MAG) est de 19,8% à Dori et 16,3% à Gorom-Gorom dans la région du Sahel, 19,1% à Séguénéga dans la région du Nord, et 15,2% à Fada dans la région de l'Est⁷⁷.

Tableau 6 : Résultats des bénéficiaires d'assistance humanitaire de 2023

Objectifs stratégiques (OS)		personnes ciblées
OS 1	En 2023, 2,5 millions de personnes bénéficient d'une assistance humanitaire d'urgence multisectorielle en temps opportun, et intégrée nécessaire pour prendre en charge leurs problèmes critiques liés au bien-être physique et mental, avec une attention chez les enfants, les femmes et les personnes vivants avec un handicap	2 542 796
OS 2	En 2023, 3,1 millions de femmes, hommes, filles, garçons, personnes âgées et personnes en situation de handicap affectés par la crise humanitaire ont vu leur accès aux	3 124 881

⁷⁷ Plan de réponse humanitaire 2023 du Burkina Faso

	services sociaux de base amélioré à travers une assistance digne et adaptée à leurs besoins, fournie à temps et dans un environnement de protection.	
OS 3	En 2023, la protection et le respect de tous les droits humains de 1,5 million de femmes, hommes, filles, garçons, personnes âgées et handicapées affectés par la crise sont assurés	1 453 724

Source : Plan de réponse humanitaire 2023 du Burkina Faso

Selon le plan de réponse humanitaire de 2023, cette année la réponse humanitaire aurait eu besoin de 877 millions de dollars, ce qui correspond à une augmentation de 72 millions de dollars par rapport à 2022. Cette augmentation de 9% par rapport à 2022 reflète non seulement les besoins croissants mais repose surtout sur une priorisation des zones d'accès difficile et sur la prise en compte de l'inflation globale dans le pays. Le budget 2023 est ainsi le résultat d'une bonne articulation entre l'immensité des besoins humanitaires et une stricte priorisation de la réponse soutenue par une rigoureuse méthode de calcul des coûts financiers prenant en compte les capacités des Clusters en lien avec la sévérité des besoins⁷⁸.

Dans la persistance des attaques menées par les groupes armés terroristes, les régions du Sud-Ouest, Centre-Ouest, Hauts Bassins et Plateau-Central ont vu une augmentation importante de personnes déplacées internes dans ce mois. Le CONASUR, fort de ses capacités institutionnelles, législatives s'est renforcé avec un dispositif ponctuel de gestion humanitaire d'une année consacré aux populations déplacées internes dans les régions d'accueil. Nous présentons le bilan de ce dispositif dans les points qui suivent.

1.5. Dispositif ponctuel de gestion humanitaire des déplacées internes victimes du terrorisme

Le dispositif ponctuel de gestion humanitaire des déplacées internes victimes du terrorisme est un plan d'urgence qui s'étend sur une année, de janvier 2023 à décembre 2023 et couvre quatre axes d'intervention. Selon les autorités, la mise en œuvre de ce plan vise à permettre de toucher 3 680 290 bénéficiaires dont 1 448 099 personnes déplacées internes et 2 232 191 de personnes non déplacées vulnérables. Le coût total de mise en œuvre de celui-ci est estimé à 319 230 057 500 FCFA dont 197 526 131 545 FCFA du budget de l'État, 117 470 699 077 FCFA des Partenaires techniques et financiers et 22 435 276 571 FCFA à rechercher.

⁷⁸ Plan de réponse humanitaire 2020 du Burkina Faso

Toutefois, des mises à jour peuvent intervenir en fonction du contexte national et international.

En ce qui concerne les lacunes du plan qui se résument en faiblesse, les risques liés à l'insécurité, à la faible mobilisation des ressources financières et aux perturbations climatiques, constituent des menaces à l'efficacité de ses opérations sur le terrain.

1.5.1 Résultats à mi-parcours du plan

Selon l'aperçu des besoins humanitaires (Humanitarians Needs Overview, 2023), après six mois de mise en œuvre du plan du dispositif ponctuel de gestion humanitaire adopté en janvier 2023, la réponse humanitaire à 1,1 million de personnes avec au moins une assistance humanitaire à la date d'aout 2023.

1.5.2. Bilan et résultat provisoires de l'année 2023

Dans cette partie, le rapport final de 2023 n'étant pas encore disponible au moment où nous bouclons le présent mémoire, nous rapportons en lieu et place, la déclaration bilan de la première responsable du CONASUR.

D'après la présidente du CONASUR, la ministre Nandy SOME/DIALLO, à la même date du 30 novembre 2023 de façon globale, les activités du plan de réponse humanitaire a connu 62,53% d'exécution physique.

En termes de bilan de réponse humanitaire du Gouvernement, le CONASUR a enregistré :

- 5 845 ménages vulnérables ou victimes de catastrophes et crises humanitaires ont bénéficié d'abris d'urgences ;
- 48 004 ménages PDI dotés d'articles ménagers essentiels (AME) ;
- 51 000 enfants déscolarisés suite au déplacement forcé des populations sont réinscrits ;
- 343 383 PDI sont retournés dans leurs localités d'origine⁷⁹.

2.Redevabilité

La redevabilité dans le domaine humanitaire fait référence à la responsabilité et à l'obligation de rendre des comptes pour les actions entreprises par les organisations humanitaires envers les populations affectées par une crise ou un désastre. Cela implique plusieurs aspects :

Responsabilité envers les bénéficiaires : Les organisations humanitaires sont responsables envers les bénéficiaires de leur assistance. Cela signifie qu'elles doivent fournir une aide de qualité, respecter la dignité des bénéficiaires, et prendre en compte leurs besoins, leurs préoccupations et leurs droits dans la conception et la mise en œuvre des programmes.

Transparence : Les organisations humanitaires doivent être transparentes dans leurs actions, leurs décisions et leur utilisation des ressources. Elles doivent rendre compte de manière claire et accessible de leurs activités, de leurs finances et de leurs résultats aux bénéficiaires, aux donateurs, aux autorités et à d'autres parties prenantes.

Participation des bénéficiaires : La participation des bénéficiaires est essentielle pour garantir la redevabilité. Les organisations humanitaires doivent consulter activement les bénéficiaires, les impliquer dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes, et leur donner la possibilité d'exprimer leurs besoins, leurs préoccupations et leurs suggestions.

Gestion responsable des ressources : Les organisations humanitaires doivent gérer de manière responsable les ressources qui leur sont confiées, en veillant à ce qu'elles soient utilisées efficacement pour répondre aux besoins prioritaires des populations affectées par la crise.

Redevabilité envers les donateurs et les bailleurs de fonds : Les organisations humanitaires sont également redevables envers leurs donateurs et leurs bailleurs de fonds, en leur fournissant des informations précises et fiables sur l'utilisation des fonds et les résultats obtenus.

En résumé, la redevabilité dans l'humanitaire consiste à rendre des comptes aux populations affectées, à être transparent dans les actions et la gestion des ressources, à favoriser la participation des bénéficiaires et à répondre aux attentes et aux exigences des donateurs et des bailleurs de fonds. C'est un aspect essentiel de la pratique humanitaire, visant à garantir que l'aide apportée est efficace, pertinente et respectueuse des droits et de la dignité des personnes concernées.

En guise d'application de la redevabilité dans le contexte de la crise humanitaire au Burkina Faso impliquant l'appréciation des bénéficiaires de ce qui est fait pour eux, nous avons exploité les données des enquêtes effectuées par l'organisation Grounds Truth Solutions⁸⁰ dans les six (6) régions prioritaires pour l'intervention humanitaire pour évaluer la perception et l'appréciation de l'assistance humanitaire qui est fournie en 2022. Les résultats de cette enquête ont été publiés en avril 2023.

Selon les conclusions principales de cette étude, il est indiqué que la perception de l'aide humanitaire s'est améliorée sur la plupart des indicateurs depuis 2021, mais que l'assistance au Burkina Faso ne répond toujours pas aux attentes. Il s'est agi pour les communautés affectées d'apprécier l'importance qu'elles accordaient à l'équité, au partage de l'information, à la participation, à la pertinence de l'aide et à la transparence des opérations humanitaires dans leur région, et ce qu'elles percevaient en réalité. De cela il ressort que l'écart entre attentes et réalité est considérable.

⁷⁹ <https://web.facebook.com/conasursp/?locale=fr>

⁸⁰ Ground Truth Solutions est une organisation qui se concentre sur la collecte et l'utilisation de retours d'informations directs des bénéficiaires des programmes humanitaires et de développement. Leur objectif est de promouvoir la redevabilité, l'apprentissage et l'amélioration continue des programmes en permettant aux personnes touchées par les crises et les interventions humanitaires de faire entendre leur voix de manière significative. www.groundtruthsolutions.org

Les personnes interrogées disent qu'il est important pour elles d'être informées concernant l'aide et les services disponibles (97%), mais malgré une certaine amélioration depuis 2021, moins de la moitié d'entre elles (49%) ont la sensation de détenir cette information. Seulement 49% des gens pensent que l'assistance satisfait leurs besoins les plus importants. Ils sont cependant plus positifs qu'en 2021, où seulement 35% d'entre eux partageaient cet avis.

Les enquêtés pensent qu'il est important que l'aide soit distribuée de manière équitable au sein de leurs communautés (91%), mais seulement 59% pensent que c'est le cas, et seulement 61% trouvent que cette aide va à celles et ceux qui en ont le plus besoin. C'est toutefois mieux qu'en 2021, où seulement 36% le pensaient.

Les communautés veulent influencer la manière dont l'aide est distribuée (83%), mais moins de la moitié (49%) pensent qu'elles peuvent y participer.

Elles se sentent néanmoins davantage consultées concernant le développement des programmes d'aide en 2022 (62%) qu'en 2021 (38%).

La majorité (75%) veulent savoir comment les humanitaires dépensent l'argent, mais 12% seulement comprennent comment les financements sont utilisés. Les partenaires humanitaires au Burkina Faso partagent l'avis que les communautés locales devraient être des partenaires égales dans la mise en œuvre des programmes humanitaires, qui nécessitent de la transparence.

En plus de ces résultats de l'organisation Ground Truth Solutions, nous avons mené de discussions en focus groupes avec de bénéficiaires dans les régions de l'Est et du Sahel pour recueillir leurs points de vue sur ce qui est fait pour eux. De ces discussions il ressort que de façon globale les personnes déplacées internes, près de 80% reconnaissent et saluent les efforts de l'Etat dans l'assistance humanitaire mais estiment qu'elle est insuffisante, en deçà des attentes et souhaitent une plus grande implication des partenaires techniques et financiers, du système des Nations Unies et des ONG en vue de combler les insuffisances constatées de l'Etat. Le plus grand vœu de tous les bénéficiaires, les personnes déplacées internes, est que l'Etat travaille à reconquérir son intégrité territoriale en vue de leur permettre de retourner chez eux, dans leur terroir, c'est là qu'ils pourront vivre en toute dignité, à l'abri de toute assistance humanitaire. Les témoignages suivants recueillis décrivent à suffisance leurs désirs :

Rihanata, une ménagère déplacée interne au Sahel

''Nous apprécions et saluons ce que l'Etat fait pour nous en vue de nous aider, c'est bien il fait de son mieux mais cela ne nous suffit pas. C'est bien ce que font les ONG pour aider notre gouvernement. Tout cela est bien mais pour nous le plus important c'est le retour chez nous où nous pourrions vivre dans une plus grande dignité''

Sylvain, un chef de famille déplacé interne à Fada

''Chez moi je menais des activités d'élevage et d'agriculture pour subvenir à mes besoins et ceux de ma famille, je vivais dans la dignité. Voici qu'ici je suis obligé d'attendre ma pitance quotidienne de la générosité de l'Etat et de ses partenaires. Nous saluons cet effort mais nous

voulons la paix pour retourner chez nous. Nous remercions également les ONG qui viennent en appui pour nous aider”

Ninpoua, jeune fille déplacée interne à Fada

‘ ‘Nous les femmes et filles sommes beaucoup exposées à beaucoup de problèmes dans cette situation de déplacement forcé. Ce qu’on fait pour nous est bien. Mais comme disent les commerçants, c’est bien mais ce n’est pas arrivé. L’Etat semble oublier certaines couches de personnes.... le plus important c’est le retour de la paix qui va le plus nous satisfaire”

Au regard des déclarations rapportées ci-dessus et de toutes les préoccupations soulevées lors de ces focus groupes, il ressort que les bénéficiaires reconnaissent l’effort fourni par l’Etat mais admettent également que cet effort reste limité dans la mesure où cet effort n’arrive pas à satisfaire leurs besoins.

Remarquons qu’au-delà de la satisfaction des besoins des bénéficiaires, leur souhait cardinal est le retour de la paix qui leur permettra de retourner dans leur localité d’origine.

3. Les insuffisances

Au regard des attributs cités plus haut et des résultats ci-dessus présentés, le lien entre les ressources du CONASUR et la capacité dans la mise en œuvre des missions humanitaires ne devrait souffrir d’aucune évidence. Cependant, dans nos recherches documentaires, notamment dans le mémoire 2018 d’un de nos prédécesseurs Jean NADEMBEGA, nous avons constaté que des insuffisances aussi multiples que diverses demeurent dans l’opérationnalisation à bon échéant des actions sur le terrain. Parmi ces insuffisances, nous retenons entre autres :

1. la faible capacité de traitement des données par les structures décentralisées de coordination (manque de moyens matériels et techniques qui ne favorisent pas l’installation des outils de traitement des données, de même que la limite des compétences dans l’utilisation de l’outil informatique) ;
2. la non transmission des rapports d’activités selon les normes (respect des canevas et des délais). Une des contraintes majeures est en effet la persistance de la multitude des outils et méthodes de collecte des données au niveau sectoriel qui sont liées à des mécanismes internes de suivi-évaluation des projets et programmes ou des PTF ;
3. la persistance de la diversité des systèmes de suivi-évaluation, donc des outils de collecte et des circuits de transmission des données sur le terrain ;
4. le faible niveau de motivation des relais communautaires (COVISUR) à la collecte des données dû à l’insuffisance de moyens de travail (carburant pour déplacement, temps d’appui/accompagnement et de sensibilisation, travail supplémentaire...) ;

5. la mobilité du personnel formé dont le suivi n'est pas acquis au niveau du SP/CONASUR, et par conséquent, un besoin de formation/recyclage continue des acteurs;
6. la collecte des données de routine est appréciable mais le faible niveau de financement et de réalisation des études ne permet pas la vérification de certains indicateurs, ni l'utilisation effective et systématique des données de suivi-évaluation comme outils de planification, de gestion et de plaidoyer. La plupart des études présentent également des données parcellaires qui ne permettent toujours pas de calculer les indicateurs concernés ;
7. la coordination des acteurs est une tâche qui semble assez compliquée pour le Secrétaire permanent. En examinant la structuration du CONASUR au niveau décentralisé, on observe que les CORESUR sont présidés par les Gouverneurs, les COPROSUR par les Hauts Commissaires et les CODESUR par les Préfets. Or, tous ces hauts responsables relèvent administrativement du MATD. Dans la pratique, ces derniers ont surtout tendance à travailler plus en rapport avec leur hiérarchie qu'avec le Secrétaire permanent du CONASUR, même lorsqu'il s'agit de gestion de catastrophes. Cela rend difficile la circulation de l'information.

VI. RECOMMANDATIONS

En termes de recommandations, pour l'amélioration des conditions de prévention des catastrophes et de renforcement des capacités de gestion des crises humanitaires au Burkina Faso, nous formulons les propositions suivantes :

1. Au sein du SP-CONASUR, au regard de son envergure à travers ses démembrements et compte tenu des difficultés constatées dans la chaîne de coordination du sommet à la base, qui comportent des incompréhensions hiérarchiques d'ordre de subordination, nous proposons l'élaboration des textes de structuration claire en matière de coordination. Il serait également utile à cette structure pour son efficacité de disposer d'un personnel spécifique dédié, de profil humanitaire de formation.
2. Au niveau de la réponse à la crise humanitaire, l'issue de l'analyse des résultats sur les actions prévues, on note que les préoccupations liées aux risques demeurent sur le plan sécuritaire, financier et climatique. Par conséquent, nous recommandons donc que des actions de planification et de renforcement des capacités soient faites en prenant davantage en compte la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala). Nous sommes persuadés que la domestication de la convention de Kampala apportera plus de dynamisme dans le dispositif national en matière de protection de personnes déplacées internes et de gestion des crises humanitaire.

VII. CONCLUSIONS/PERSPECTIVES

Au Burkina Faso, l'existence d'un dispositif national de prévention des catastrophes, de gestion des risques et des crises humanitaires qui est le CONASUR constitue un élément essentiel de la capacité du pays en matière de gestion de crise humanitaire. La question de la prévention et de la gestion des risques et catastrophes revêt une dimension majeure dans la politique de développement du Burkina Faso. Selon les observateurs, l'adoption d'une loi d'orientation et d'un plan d'action pour la réduction des risques de catastrophe ne suffit pas en elle-même pour apporter une réponse efficace à ces phénomènes.

En donnant naissance au CONASUR, par décret N°93/069/PRES/SAS-F du 5 mars 1993, et en le permettant d'avoir une bonne assise nationale et une bonne implantation sur tout le territoire national, le Burkina Faso s'est conformé aux instruments internationaux auxquels il a adhéré en matière de prévention des catastrophes et de gestion de crises. Cependant, l'opérationnalisation du CONASUR qui a été confiée à un organe exécutif dont le Secrétariat permanent du conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (SP-CONASUR) comporte des insuffisances aussi multiples que diverses sur lesquels nous avons relevé et formulé des recommandations.

Pour ce qui concerne le plan de réponse humanitaire en cours, il traduit la volonté et l'engagement du Gouvernement de la Transition à mieux faire face à la situation humanitaire difficile marquée par le déplacement interne massif des populations chassées par les terroristes. L'élaboration de ce plan de réponse humanitaire vise une meilleure prise en charge des personnes affectées pour l'année 2023. A ce niveau également, des menaces sur son efficacité sont cernées et nous avons proposé des solutions à travers nos recommandations.

Au regard de ce qui précède, nos propositions de solutions d'amélioration et de renforcement des capacités qui tiennent compte des principes et des exigences dans les actions du monde humanitaire, nous espérons les voir prendre en compte par les autorités et les différents acteurs. D'autres études futures pourront certainement contribuer à la mise en œuvre de ces solutions.

Bibliographie

- « *Burkina Faso Plan de Réponse Humanitaire 2023 (mars 2023)* » <https://reliefweb.int/report/burkina-faso/burkina-faso-plan-de-reponse-humanitaire-2023-mars-2023>
- « *L'approche de la préparation d'une intervention en cas d'urgence (ERP) (CPIOIASC, situations en matière des déplacés internes, catastrophes naturelles)* » hqemhand@unhcr.org
- « *PLAN DE REPOSE HUMANITAIRE : BURKINA FASO 2023* » <https://reliefweb.int/report/burkina-faso/burkina-faso-plan-de-reponse-humanitaire-2023-mars-2023>
- Abdou BALBONE (2018) « *La gestion des catastrophes et des crises humanitaires au Burkina Faso: quelle adéquation entre les missions et les ressources du secrétariat permanent du conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation ?* » Mémoire de master spécialisé en management des crises et actions humanitaires (MAH).
- ACLED <https://acleddata.com/dashboard/#/dashboard>
- Acted (2023) ONG Française de Solidarité Internationale « *Renforcer la résilience* »
- Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies « *Stratégie en matière de préparation à la réponse aux urgences (ERP)* » | www.unocha.org | juillet 2016
- DEPARTEMENT DES AFFAIRES HUMANITAIRES (DAH) « *Politique et mécanismes de la CEDEAO sur la réduction des risques de catastrophes AOUT 2006* »
- Données du profilage des PDI, SP/CONASUR, novembre 2022
- Dr Josse Évelyne. Dubois V. (2009). « *Interventions humanitaires en santé mentale dans les violences de masse* ». Bruxelles : De Boeck.
- Dr Josse Évelyne. Dubois V. (2009). « *Interventions humanitaires en santé mentale dans les violences de masse* ». Bruxelles : De Boeck.

- Évaluations menées en 2013 par le Gouvernement et le Programme Alimentaire Mondial (PAM).
- <https://emergency.unhcr.org/fr/emergency-preparedness/planification-de-la-pr%C3%A9paration-et-de-la-r%C3%A9ponse-aux-situations-d%E2%80%99urgence-erp-iasc-idp-et>
- <https://emergency.unhcr.org/fr/emergency-preparedness/planification-de-la-pr%C3%A9paration-et-de-la-r%C3%A9ponse-aux-situations-d%E2%80%99urgence-erp-iasc-idp-et>
- Human Development Index (2014) – Burkina Faso, http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/BFA.pdf
- Humanitarian Réponse (info) – La préparation / Emergency Réponse Preparedness July 2015
- Issa Martin BIKIENGA et Amidou GARANE « *Étude sur la prévention et la gestion des catastrophes et crises humanitaires au Burkina Faso Tome I* »/Février 2012
- Issa Martin BIKIENGA et Amidou GARANE « *Étude sur la prévention et la gestion des catastrophes et crises humanitaires au Burkina Faso Tome I* »/Février 2012/ par Consultants
- Janique Alessia Thoele, OCHA New York : thoele@un.org
- Jean-Christophe Rufin, 1994
- L'aventure humanitaire, Découverte Gallimard, Paris,
- La définition de Capacité : <https://carnets2psycho.net/dico/sens-de-capacite.html>
- Le manuel Sphère (2018). « *La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire* »
- Norme humanitaire fondamentale de qualité et de recevabilité : info@corehumanitarianstandard.org
- Abdou BALBONE/ Mémoire2014/2015 « *Analyse du dispositif national de prévention et de réponse aux catastrophes et crises humanitaires au Burkina Faso* »

- PLAN DE REPONSE HUMANITAIRE 2023 DU GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION
- PLAN NATIONAL MULTI RISQUE DE PREPARATION ET DE REPONSE AUX CATASTROPHES AU BURKINA FASO
- PROGRAMME HUMANITAIRE 2023 : « *PLAN DE RÉPONSE HUMANITAIRE BURKINA FASO* » / MARS 2023
- Rapport du *Post DisasterNeedsAssessment* (2010) mené par le Gouvernement, le Système des Nations Unies et la Banque Mondiale.
- Résultats de l'analyse de l'insécurité alimentaire aiguë actuelle et projetée, novembre 2022, Équipe d'analyse du Cadre harmonisé.
- Richard Choularton, *Contingency Planning and Humanitarian Action: A Review of Practice*, HPN Network Paper No. 59, March [2007](#).
- Rony Brauman, *Les médias et l'humanitaire*, CFPJ, Aubenas, 1996, p.17.
- Statistics Burkina Faso 2013: http://www.unicef.org/infobycountry/burkinafaso_statistics.html.
- Stratégie 2021 – 2025 « *Normes humanitaires mondiales pour l'action locale et la préparation* »
- Stratégie nationale de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires au Burkina Faso
- Tableau de bord général sur l'enregistrement des PDI au BF au 30 Septembre 2022, N°08/2022, CONASUR, Tableau de bord général sur l'enregistrement des PDI au BF au 31 décembre 2022. pdf - Google Drive
- UNHCR2001-2023/<https://emergency.unhcr.org/fr/>« *PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE* »

Voir site : <https://cdb-humanitaire.fr/quest-ce-que-lhumanitaire/>

VIII. ANNEXES

NEANT